

Conseil communautaire du 10 avril 2025
À Crosne

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 05.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous.

On m'a signalé qu'un certain nombre de collègues sortaient de réunion et nous rejoindraient dans quelques minutes, mais nous avons le quorum et avons aussi quelques informations du président qui permettront de patienter.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous avons le quorum.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(Mme Gaëlle BOUGEROL est désignée secrétaire de séance.)

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025**

M. le PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. CARRÈRE.- Oui.

Concernant la décision 2025-040 concernant l'application Geovelo. Etant donné que c'est une application gratuite pour les passagers, est-ce que la convention que l'on passe pour 22 000 € consiste à acheter les données de circulation des cyclistes sur notre territoire et les différents signalements qui peuvent être faits par les usagers du vélo dans notre secteur ou pas ?

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez et la question et la réponse.

M. CARRÈRE.- C'est pour être sûr, parce qu'on n'avait pas beaucoup d'informations.

La 2025-039 concernant la convention avec l'Arche des entrepreneurs. Pourrait-on nous donner la convention pour connaître exactement quels sont les objectifs de cette convention ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui, bien sûr, on peut vous indiquer l'objet de cette convention.

Je peux, dès à présent, vous dire que c'est en soutien à un projet de mise en œuvre d'une coopérative d'entrepreneurs selon la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif sur le territoire de l'agglomération, mais on vous passera la convention.

M. CARRÈRE.- Dans laquelle l'agglomération sera partie prenante ?

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas déterminé à ce stade.

M. CARRÈRE.- D'accord.

La décision 2025-033, l'édition d'un plan de territoire pour 39 000 €. À quoi cela correspond-il exactement ? Quelle est la destination de ce plan ? Est-ce une actualisation ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est le plan de l'agglomération. Ce n'est pas une dépense de l'agglomération, c'est un marché qui permet à la société de solliciter de la publicité des espaces publicitaires. C'est donc la rémunération de la société pour éditer le plan de l'agglomération qui existait. C'est un renouvellement.

Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose.

(Dénégation de M. Carrère.)

Je vous fournirai un exemplaire du plan de l'agglomération.

M. CARRÈRE.- Et concernant la 2025-023, étude de décarbonation des piscines. Pourrait-on nous donner l'échéance de cette réalisation et nous communiquer l'étude quand elle sera finalisée ?

M. le PRÉSIDENT.- On peut évidemment vous communiquer l'étude lorsqu'elle sera finalisée.

Quant à l'échéance de réalisation de l'étude, on me dit avant l'été 2025. Cela concerne principalement la piscine des Sénarts à Boussy-Saint-Antoine.

► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose d'abord d'accueillir Erica BATTISTONE notre nouvelle directrice générale adjointe des ressources. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue.

Elle était directrice générale des services dans une commune du sud de la France et elle a considéré que le Val d'Yerres Val-de-Seine était également dans le sud, mais de l'Ile-de-France.

Je signale également l'arrivée M. Arnault BACHALA comme directeur des finances depuis le 1^{er} avril dernier.

Le 12 juin prochain, se tiendra à Brunoy le prochain Forum de l'Emploi.

Je vous indique que nous sommes toujours en phase de rénovation des équipements aquatiques sur lesquels nous avons connu un certain nombre de difficultés, notamment sur les piscine déléguées. RECREA va engager les travaux pour lesquels nous avons délibéré lors d'une précédente séance à partir du mois de mai et jusqu'à l'été. Les derniers travaux seront effectués pendant l'arrêt technique du mois de septembre.

À la piscine Val de Forme à Yerres, les travaux de l'espace Forme débiteront à la fin de ce mois, si ma mémoire est bonne.

S'agissant de la Politique de la Ville, nous avons procédé au recrutement des chargés de développement territorialisés. Nous avons repris la compétence sur le territoire du Val d'Yerres, donc Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart. Nous exerçons donc désormais pleinement cette compétence à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il n'y a plus de distinction entre le Val de Seine et le Val d'Yerres.

Le traditionnel Raid Fil Vert des services jeunesse se tiendra à la fin du mois de juin entre le 23 et le 27 juin.

Je ne sais plus si on avait délibéré sur ce point, mais vous savez sans doute que nous sommes en train de réaliser une annexe du centre social des Bergeries à cheval sur Draveil et Vigneux-sur-Seine pour d'abord nous mettre en conformité avec les réglementations de la CAF qui sollicitent une distinction entre l'accueil du public entre mineurs et majeurs. Ce sont des travaux qui doivent s'achever d'ici l'été. Nous avons rencontré quelques difficultés liées à la découverte d'un réseau amianté. Mais c'est le lot de tous les chantiers que toutes les collectivités publiques conduisent aujourd'hui. Ce chantier doit être terminé avant l'été, de la même façon que le conservatoire de Draveil doit, je l'espère, malgré la défaillance récente d'une entreprise, s'achever pour le mois de septembre.

Nous avons achevé le raccordement au réseau de chaleur de la Résidence de la Forêt à Montgeron. Désormais, nous nous chargeons du raccordement des équipements publics qui sont sur le trajet, donc les écoles et bâtiments administratifs ainsi que les deux collèges publics de Pompidou et de

Wallon qui seront, à terme, raccordés. La géothermie devient donc une réalité sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, j'ai organisé, avec les élus concernés, le 28 mars dernier, une réunion de lancement sur les études du Grand Valdoly. Vous savez l'enjeu que représentent le développement économique et la création d'emplois sur le territoire. Dans ce cadre, nous avons engagé des démarches, à la fois sur le centre commercial du Val d'Yerres 2 avec le soutien financier de l'État et sur le Grand Valdoly qui comprend à la fois le centre commercial mais également la zone industrielle qui est plutôt sur le territoire de la commune de Vigneux-sur-Seine. Nous avons indiqué les préconisations de l'agglomération et engagé un dialogue avec les acteurs économiques pour à la fois avoir un bâti qui soit plus conforme aux attentes aujourd'hui des entreprises, qui soit plus dense en emploi et qui obéisse aux objectifs de décarbonation et désimperméabilisation des sols.

(Mme Garnier et M. Chazal entrent en séance.)

Nous avons participé pour la deuxième ou troisième année consécutive au salon Techinnov qui permet de mettre en valeur un certain nombre d'acteurs du territoire. C'était le cas cette année de Cosmix, de Thecle et d'ACFL qui sont sur la détection d'amiante, le mobilier urbain durable et Cosmix est connu de tous les acteurs présents autour de la table, puisqu'il s'agit de l'impression 3D, aventure qui a débuté lors de la Covid, avec la fabrication de masques.

(Arrivée de M. Devernois.)

Sur le volet des mobilités - je sais qu'il y a une question du groupe RGE sur ce sujet -, le déploiement du nouveau réseau s'est fait à partir du 3 mars dernier. Globalement, l'offre s'est passée dans de bonnes conditions, à l'exception de difficultés rencontrées principalement sur 3 villes que sont Vigneux-sur-Seine, Draveil et Crosne, qui sont liées à des changements plus importants sur ces trois communes que sur les autres.

(Arrivée de Mme Ragot.)

Nous sommes en train de procéder à des ajustements que nous sollicitons auprès d'Ile-de-France Mobilités, avec notamment des courses qui vont évidemment jusqu'au collège Bellevue, s'agissant de la ligne dont j'ai oublié le numéro... Nous avons également sur la ligne 4113, qui est l'ancienne ligne B, la desserte du collège Pompidou.

Nous sommes en train de regarder sur les lignes 4114 et 4116 des aménagements, sachant que la principale difficulté est liée à la suppression de la ligne InterVals qui était très longue et qui ne fonctionnait pas très bien, mais qui avait le mérite, aux heures creuses, d'assurer sans correspondance des trajets, notamment vers l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges pour des personnes âgées. Nous sommes en discussion avec Ile-de-France Mobilités et Keolis, parce qu'il y a eu vraisemblablement une erreur d'appréciation sur cette question.

Nous sommes en train de discuter pour remettre un service permettant d'assurer le service public au niveau de ce que nous souhaitons.

On n'a pas encore de bilan total de la mise en œuvre de ce service. Je crois l'avoir dit lors de la précédente réunion, on savait que les changements d'habitude allaient générer des difficultés. Il y a eu beaucoup de problèmes liés au manque d'information. Je pense que la communication a été faite mais tous les usagers n'avaient pas pris en compte les modifications qui auraient lieu et qu'il y a des difficultés qui sont liées à un problème structurel de fonctionnement du réseau que nous sommes en train de corriger.

J'en profite également pour vous dire - j'avais eu l'occasion de l'évoquer lors d'un précédent Conseil Communautaire - que beaucoup des courses qui ne sont pas assurées ne le sont pas en raison non pas de manque de personnel, ce qui était un sujet post-Covid et avant Jeux Olympiques, mais davantage aujourd'hui lié à une vétusté du matériel, qui est liée à un retard dans le renouvellement du matériel qui est lui-même lié à un retard dans la transformation des dépôts bus. Les dépôts bus étaient la propriété de sociétés privées. Désormais, c'est Ile-de-France Mobilités qui reprend la propriété de ces réseaux bus, c'est bien à terme parce que cela permettra, notamment pour le dépôt de Draveil, où on a enfin obtenu un accord du propriétaire privé pour l'acquisition du terrain, la transformation de ce dépôt pour accueillir des bus électriques. Vu le retard pris sur la transformation de ces dépôts, les bus vieillissent et plus ils vieillissent, plus ils tombent en panne.

J'ai sollicité, avec Valérie RAGOT, et obtenu que Keolis puisse temporairement - ce sera financé par IDFM et cela a été voté cet après-midi - louer 13 bus très récents qui permettront de remettre à niveau et revenir à des situations de pannes qui ne soient pas nulles mais qui correspondent aux ratios attendus sur le réseau de bus.

J'ai été un peu long sur le sujet, mais cela me semble normal de faire un point ; cela concerne la vie de 40 000 habitants de notre agglomération, qui empruntent ce réseau tous les jours. Je vous rappelle que c'est un réseau qui est beaucoup plus fréquenté, je crois que l'on est à 40 % de plus ; c'est un des réseaux qui a connu la plus forte augmentation ces dernières années, ce qui témoigne des efforts conjoints de l'agglomération et d'Ile-de-France Mobilités pour répondre aux besoins de mobilité de nos concitoyens.

Je terminerai les informations du Président par deux ou trois sujets concernant l'environnement, en vous disant que la télérelève qui est menée par Saur a été conduite sur les villes qui bénéficiaient déjà de la télérelève du temps de Suez. Elle est en cours sur la commune de Montgeron et va se poursuivre sur la quasi-totalité des communes avant la fin de cette année. Crosne, à partir de fin mai, Quincy-sous-Sénart à partir de début juin, Yerres et Brunoy au cours de l'été et jusqu'au mois de septembre.

Sauf informations contradictoires, j'ai l'impression que cela se passe bien, puisque je n'ai pas de remontée à ce sujet et donc l'opération télérelève sera achevée normalement avant la fin de cette année, ce qui permettra de mieux identifier les fuites, qui permettra de facturer au juste prix en fonction de ce qui est réellement consommé et permettra à nos concitoyens d'être informés en temps réel et de piloter ces consommations.

Vous savez que l'on a un très gros enjeu de réduction du gaspillage d'eau. Ce sont 10 millions de mètres cubes consommés sur notre agglomération, dont 16 % sont produits mais ne sont pas jamais consommés. Cela fait quasiment 2 millions de mètres cubes chaque année sur lesquels nous avons un levier.

Je terminerai avec un dernier point concernant les biodéchets. Je vous rappelle que sur le territoire du Val de Seine, puisque c'est déjà fait depuis longtemps sur le territoire du SIVOM, la collecte des biodéchets commencera à partir du 1^{er} juillet et sera dans des sacs recyclables orange, qui seront fournis aux habitants à partir du printemps. Au-delà de la fourniture des sacs, nous conduirons une campagne d'information sur les lieux publics auprès des habitants de ces trois communes pour que cette collecte puisse monter en puissance à compter du 1^{er} juillet.

On a un très gros enjeu sur cette question, puisque les biodéchets représentent je ne sais plus combien de kilos, mais une part importante des déchets dans nos poubelles, et que nous avons désormais la capacité de les valoriser et d'en produire de l'énergie, puisque la SEMARDEL à Vert-le-Grand est désormais équipée d'un méthaniseur qui pourra faire de la méthanisation à partir des

déchets, ce qui montre que l'on est capable de conjuguer écologie et économie sur le territoire. Cela nécessite de changer les habitudes, mais c'est très vertueux pour tout le monde.

J'en ai terminé avec les informations du Président.

Je vous propose de procéder au vote sur les délibérations qui pourraient être adoptées sans présentation ni débat, qui m'ont été transmises par le groupe RGE mais comme à chaque fois, si un membre de cette assemblée souhaite intervenir sur l'une de ces délibérations, je la remettrai dans le débat.

Délibération n° 2 : *Adoption de l'avenant n°1 au contrat de subvention entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et l'ANCT dans le cadre du plan de transformation des zones commerciales (PTZC)*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

Délibération n° 4 : *Avenant n°1 au bail emphytéotique pour le bien sis 13 rue de Cerçay à Brunoy*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

Délibération n° 7 : *Modification des statuts de la société d'économie mixte Essonne Energies et du pacte d'actionnaires*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

Délibération n° 11 : *Tarifification et vente de produits de promotion par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine*

M. CARRÈRE.- Nous n'avons pas eu le bilan 2024 des ventes.

M. le PRÉSIDENT.- C'est vrai que l'on pourrait vous le communiquer. Le livret sur l'Impressionnisme a été vendu à 400 exemplaires, ce qui n'est pas mal, mais on pourra vous passer les ventes des produits.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter sur ce point.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Délibération n° 14 : *Vote du produit de GEMAPI 2025*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 2 voix contre de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

Délibération n° 17 : *Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Délibération n° 19 : *Mise à jour du tableau des grades et emplois de la collectivité*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

(Arrivée de Mme Lamiré.)

I. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 DANS LE CADRE DE LA PHASE D'AMORÇAGE DE L'EBE « NOUVEL'R »

Mme BENAHMED.- Je voudrais vous dire tout d'abord que c'est une victoire ; victoire cher Damien, chers tous ; victoire partagée avec vous puisque, souvenez-vous, en octobre 2023, nous avons voté une motion de soutien.

Sachez que cette Entreprise à But d'Emploi (EBE) est ouverte, a été créée et l'objet de la délibération de ce soir est de les soutenir financièrement.

Il s'agit de voter une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la phase d'amorçage de l'activité et donc, on vous demande de bien vouloir délibérer à ce sujet. Merci.

M. CARRÈRE.- La lutte contre la privation durable d'emploi ne peut s'accomplir sans l'implication active de toutes les parties prenantes : citoyens, associations, entreprises, acteurs de l'insertion et du handicap, collectivités locales, service public de l'emploi et de l'État.

On ne peut que se féliciter de l'aboutissement de la création de NOUVEL'R que nous soutenons depuis le lancement du projet et avons été heureux de voir se concrétiser par la signature des contrats de travail il y a quelques jours.

Nous voudrions rappeler que l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, association de loi 1901, à laquelle chacun des conseillers communautaires ici présent devrait adhérer pour soutenir son action pour la modique somme de 10 €, est particulièrement mobilisée pour défendre et soutenir le droit à l'emploi. Elle a d'ailleurs remis des propositions en ce sens, le 25 mars dernier, à des parlementaires et dénonce par ailleurs le fait que certains veulent sanctionner financièrement une partie des personnes qui ne disposent que de 636 € par mois pour survivre.

Ainsi, Laurent GRANDGUILLAUME, président de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, a signé la pétition d'ATD Quart Monde pour dire non aux sanctions contre les allocataires du RSA, comme je vous invite à le faire. Cette mesure injuste stigmatise les allocataires du RSA et la sanction ne lutte pas contre la pauvreté. Au contraire, elle l'aggrave. Nous voterons favorablement sur cette subvention.

M. ALLOUCH.- Sans prolonger les débats, je voudrais m'associer aux remerciements émis par Faten parce que c'est l'ensemble de l'assemblée d'abord par des votes de motions puis les votes de soutiens financiers qui ont permis la signature des premiers CDI il y a maintenant 2-3 semaines. D'autres signatures arriveront dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Au-delà de la complexité technique et administrative, il faut voir à quoi ressemble un comité local de l'emploi. Ce sont près de 30 personnes qui sont autour de la table, dont le conseil de développement que l'on continue d'inviter à l'occasion de ces réunions. Il convient de comprendre la systémique qui peut parfois être ultra bloquante dans les projets portés, novateurs et d'expérimentation. Entre le moment où on a eu l'idée des premières réunions, on est en septembre 2020, on signe en mars 2025, ce qui veut dire beaucoup de temps passé par les élus -et c'est normal, on est là pour cela -mais aussi par des agents de l'agglomération que je veux remercier ici, ainsi que par les agents de France Travail, de la préfecture, de la mission locale. Il faut voir l'histoire qui est racontée pour permettre la signature de 14 CDI. C'est donc possible.

Comme le disait M. CARRÈRE, au-delà de la signature et du bien-être pour les 14 personnes qui ont signé un CDI, elles ne le font pas que pour de l'argent, mais aussi pour leur place sociale dans le cadre de l'obtention d'un travail, d'un CDI. Ce n'est pas uniquement le fait de remplir le

frigo - c'est bien évidemment la base -, mais c'est aussi la place des salariés de l'Entreprise à But d'Emploi au cœur de la ville et dans l'utilité sociale du travail.

Une troisième loi est censée passer. On va se mobiliser pour qu'elle soit mise à l'agenda du gouvernement et financée, parce que d'autres territoires et même d'autres villes de l'agglomération pourraient profiter de ce travail de fond qui va au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi mais qui permet aussi au système de travailler d'ensemble, système qui ne se connaît pas. Aujourd'hui, ils se connaissent mieux.

On voit que notre pays souffre de ces lenteurs administratives, de ses silos. Ce genre de projet, tout comme la Cité éducative - la ville de Vigneux-sur-Seine est en passe d'obtenir le label - permet de casser ces silos. Cela a une vertu qui est de permettre aux institutions et aux administrations de se connaître, de travailler ensemble et toujours au profit des habitantes et habitants de notre territoire.

Merci Président, merci chers collègues et merci Faten, car tu as toujours été là.

M. le PRÉSIDENT.- Je me joins aux remerciements et félicitations.

Maintenant, il faut que l'on accompagne ces 14 salariés et tous ceux qui sont dans l'aventure pour que, effectivement, on montre qu'il y a une capacité à sortir de la précarité et de situation d'inemployabilité.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

III. APPROBATION DU SCHEMA D'OBJECTIF STRATEGIQUE RELATIF A LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU GRAND VALDOLY (MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE)

M. GALLIER.- J'ai eu l'occasion, lors de notre précédent Conseil Communautaire, de vous présenter très généralement l'action menée par le département économique de notre territoire en faveur du développement économique. Je vous ai remis un document assez synthétique sur le sujet.

Je vous rappelle simplement que l'on intervient à deux niveaux, un niveau très terrain, à la rencontre des entreprises pour tenter de résoudre au jour le jour un certain nombre de questions qui se posent sur nos ZAE, je pense notamment aux problèmes de stationnement, d'accessibilité, de transport principalement.

Nous travaillons également sur la mise en place de schéma d'objectif à caractère stratégique pour anticiper les choses en matière de développement de ces zones d'activité, partant du postulat que c'est sans doute déjà sur ces zones d'activité qu'il nous faudra intensifier l'activité économique sur notre territoire et notamment toute l'activité productive.

Là, on s'intéresse, dans la délibération que nous examinons ce soir, au secteur dit du « Grand Valdoly » qui s'étend à la fois sur la commune de Montgeron et la commune de Vigneux-sur-Seine, avec la mise au point d'un schéma d'objectif, c'est-à-dire de grandes orientations, pour ce secteur ; grandes orientations qui devront être partagées, et c'est déjà fait, avec les entreprises installées sur le territoire, avec les principaux propriétaires des parcelles de cette zone d'activité.

Le schéma d'objectif fera l'objet par la suite, dès lors qu'il sera approuvé, d'études pré-opérationnelles qui permettront de revenir sur un certain nombre de thématiques comme la thématique des pollutions, comme la thématique environnementale à travers notamment un diagnostic faune-flore, études complémentaires qui nous permettront progressivement d'aller vers un avant-projet sur ce secteur.

Ces grands principes devraient permettre aux communes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron peut-être une mise à jour de leur plan local d'urbanisme, peut-être la rédaction au niveau de ces plans d'OAP, de façon à être en capacité, et c'est un point important, de pouvoir stopper des projets sur ses zones d'activité qui ne seraient pas conformes au principe stratégique qu'il convient d'arrêter ce soir.

Quels sont ces principes ? Ils sont relativement simples. Ils sont développés dans le document qui vous a été remis. Ils ont été, par ailleurs, présentés de façon détaillée par le bureau d'études qui a conçu cette vision stratégique en lien avec les élus du territoire lors d'une récente commission.

Le premier objectif est un objectif tout à fait central et essentiel, compte tenu du positionnement du site en bordure de Seine ou très proche de la Seine, avec un certain nombre de zones inondables et donc soumises aux contraintes du PPRI.

Le projet, dans ses grandes orientations, structure ce site par grandes pièces paysagères inondables permettant de soutenir les crues éventuelles de la Seine et permettant également, dans une logique de compensation, de dégager des surfaces constructives nouvelles de l'ordre de 100 000 mètres carrés qui seraient potentiellement ouvertes au développement économique.

C'est un premier enjeu extrêmement fort pour ce secteur. Les propositions qui sont effectuées dans ce domaine sont très intéressantes et assez singulières. On aboutit même à des logiques consistant à rouvrir le ru de l'Oly qui est, sur une partie du site, totalement couvert aujourd'hui.

Le deuxième axe d'orientation, c'est l'idée de créer sur ce secteur une centralité, une centralité de services et de commerces, ouverte à la fois aux entreprises du secteur, mais également ouverte sur l'extérieur. C'est tout le secteur d'Auchan avec un certain nombre de propositions qui sont faites de retournement de la galerie commerçante d'Auchan et le renforcement de l'attractivité du site, notamment sur sa façade avec la RN6.

Avec, de façon un peu subsidiaire, mais malgré tout importante, des aménagements sur la desserte bus, la mise en place d'aire de covoiturage notamment.

C'est le deuxième objectif.

L'idée est de créer cette centralité au milieu du site ouvert principalement aux entreprises du secteur. On peut penser à des services de restauration pour les entreprises. On peut penser à des logiques de conciergerie ou tous types de services qui pourraient être offerts aux entreprises installées.

Le troisième volet de ces objectifs stratégiques, c'est d'intensifier le foncier et donc l'intensité économique sur ce secteur, avec une programmation immobilière à vocation productive, beaucoup plus compacte et qualitative que ce qui est aujourd'hui mis en place. Et là, il s'agit de travailler avec l'ensemble des propriétaires privés et, avec sans doute des systèmes de portage foncier, de porter des projets de régénération de ce tissu économique en lien avec ce qui pourra être fait sur la façade RN6.

Voilà principalement les éléments de ce plan stratégique. On est évidemment sur une vision qui est encore assez loin de la matérialisation d'un avant-projet, mais il me semble que ces éléments sont tout à fait ambitieux et intéressants de façon à engager la redynamisation de l'ensemble de ce secteur.

Je vous remercie.

M. CARRÈRE.- Un petit mot par rapport au schéma d'objectifs relatif à la dynamisation du secteur du Grand Valdoy qui est nécessaire et attendu pour les riverains, les usagers et évidemment les entrepreneurs du secteur et sur cette zone commerciale concernée.

Comme cela a été rappelé et annoncé, y compris en commission, ce projet devait être présenté aux entrepreneurs du secteur. Avons-nous déjà un petit retour d'appréciation et comment seront-ils impactés par la période d'aménagement qui risque aussi d'amener une baisse du chiffre d'affaires qui, il faut l'espérer, ne sera que passagère ?

Sur le projet présenté, la question des aspects énergétiques a été évoquée par le vice-président GALLIER, comme la question de la solarisation qui semble avoir été prise en compte, mais il n'y a aucun élément précis aujourd'hui sur ce sujet qui a été présenté au stade du projet, puisqu'il était soi-disant encore trop tôt pour intégrer cet élément, mais il semble important qu'il soit intégré dans le projet.

Nous souhaitons avoir des garanties maximales sur sa bonne prise en compte.

Et puisque nous sommes ici sur une zone « dangereuse » par rapport au PPRI, il a été intégré cette dimension environnementale - cela a été évoqué par Bruno GALLIER. Une question qui reste en suspens, c'est la stratégie de l'enseigne principale du site, c'est ce qui est indiqué dans la note et les interrogations qui restent. Il y a donc des points de vigilance particuliers à prendre en compte comme les questions d'accessibilité sur le site selon les différents modes de transport, qu'ils soient publics, collectifs, individuels, avec des aménagements de stationnement de vélo, deux-roues, le dimensionnement des parkings ou le réseau de desserte de bus dont nous avons déjà parlé en préambule qui fait l'objet actuellement d'un fort mécontentement, au moins sur trois communes du territoire.

Si des éléments calendaires pouvaient aussi nous être communiqués ou ils sont toujours à jour, c'était horizon 2027, si c'est toujours cette échéance confirmée à ce stade.

Enfin, cette zone a été évoquée comme pouvant subir des aménagements routiers importants en lien avec la traversée de Seine à Vigneux-sur-Seine, me semble-t-il dans un certain nombre de projets. Est-ce à dire qu'il n'y a plus de projets en lien avec cet équipement à ce jour sur ce secteur ?

Voilà les éléments que nous voulions poser. Nous considérons ce projet non complètement abouti, même s'il va dans le bon sens, au stade de la présentation qui nous a été faite jusqu'à présent. Nous nous abstiendrons sur ce projet.

M. GALLIER.- J'entends l'ensemble des observations et des réserves que vous pouvez faire. Je rappelle simplement que l'on est là au stade des grandes orientations et qu'il y a un certain nombre d'éléments beaucoup plus précis qui émergeront au fur et à mesure que l'on s'approchera du projet, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Toutes les questions de solarisation ont bien été entendues et elles seront intégrées le moment venu. Toutes les questions tournant autour de la desserte transport le seront tout autant, de même que les questions autour de l'accessibilité et il est vrai que c'est aujourd'hui une fragilité de ce secteur quant aux accès. Il y a sans doute des sujets à travailler.

Sur la temporalité, on lance un certain nombre d'études pré-opérationnelles, notamment l'étude notamment faune-flore. C'est une étude quatre saisons, qui dure une année. On peut donc penser que la phase de définition du projet interviendra à compter de l'exercice 2027. Il serait peu raisonnable de penser que cela puisse se faire avant.

En revanche, il y a en amont un travail important à faire avec l'ensemble des entreprises installées sur le secteur. On a eu une première réunion il y a environ quinze jours avec les entreprises

installées. Il y a un certain nombre de questions qui sont remontées, qui devront être traitées. Ce que l'on peut constater en tout état de cause, c'est la forte attente des entreprises du secteur sur le sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Je confirme, ce qui n'enlève pas forcément quelques inquiétudes, mais c'est le propre des projets de cette ampleur.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

V. MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCE VOIRIE ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE RELATIF A L'EXERCICE DE CETTE COMPETENCE

Mme RAGOT.- Il s'agit là de transférer la compétence voirie des communes à notre agglomération pour une section très particulière, puisque c'est celle qui accueillera la future piste cyclable traversant quatre communes et reliant Brunoy à Quincy-sous-Sénart par Epinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine et le long de la forêt de Sénart.

Nous sommes dans l'obligation, ce soir, de proposer cette solution de transfert de voirie, parce qu'il a été jugé opportun que l'agglomération porte cet aménagement, parce que c'est un sujet complexe ; c'est une route qui borde une forêt. Nous avons donc comme partenaire l'ONF. C'est une route qui traverse quatre communes et qui est hors agglomération.

Jusqu'à présent, toutes les tentatives d'aménagement que nous avons essayées, chaque commune a essayé de faire quelque chose, cela a été rendu particulièrement compliqué. Et donc là, on a vraiment la valeur ajoutée de l'agglomération qui nous permet, aujourd'hui, d'envisager cet aménagement.

Je tiens à préciser que le périmètre est extrêmement circonscrit. Cela part du rond-point de Quincy à Brunoy au rond-point du Val d'Yerres à Boussy-Saint-Antoine.

Par ailleurs, c'est aussi une prise de compétence que l'on pourra être amenés à étendre sur d'autres sections de notre territoire, je pense en particulier à la frange ouest sur la 448 qui traverse plusieurs communes, notamment Draveil et Vigneux-sur-Seine. Cela peut également être le cas plus à l'est de Yerres à Crosne, avec des sections qui sont particulières, qui sont parfaitement identifiées et où il y aurait une valeur ajoutée à ce que notre agglomération porte les aménagements pour le compte des communes.

C'est ce qu'il vous est proposé ce soir. Cela suppose d'introduire dans les statuts une mention supplémentaire. C'est au titre des compétences supplémentaires. C'est la création, l'aménagement, l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Nous avons introduit également la création, l'aménagement et l'entretien des stationnements pour vélos qui sont liés à cela.

C'est vraiment le top départ de la phase pré-opérationnelle de cet aménagement. Et si tout va bien, on a bon espoir que les premiers travaux pourront se tenir fin d'année ou début d'année prochaine, sachant que dans les trois mois après la délibération de ce soir, les communes devront aussi se prononcer sur cette prise de compétence.

M. CARRÈRE.- Il y a deux délibérations.

Le principe d'ajout de la compétence voirie communautaire est une étape supplémentaire dans la construction communautaire qui peut avoir tout son sens.

En l'espèce, ce transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire est bien plus large que le seul transfert annoncé qui reste, pour le moment, délimité dans le cadre de la seconde délibération soumise au vote dans le même point, puisqu'il nous faut voter pour la modification des statuts puis la délimitation de la zone devenant voirie communautaire.

Madame la vice-présidente, Valérie RAGOT, a répondu à une partie des interrogations sur la question de l'extension possible de cette zone.

Si nous ne pouvons que regretter que les documents remis portent la mention « document provisoire 4 juillet 2024 », nous ne remettons pas en cause le fait qu'ils puissent être devenus définitifs depuis. Au-delà de cette anecdote, se pose la question de l'extension de cette zone à nos zones d'activité par exemple et/ou aux parcs de stationnement de notre territoire, permettant ainsi l'harmonisation des équipements comme cela vient de se faire entre autres avec le déploiement de la signalétique ces derniers mois dans nos zones d'aménagement économique. C'est plutôt enrichissant pour le territoire.

Nous voterons favorablement pour les deux délibérations proposées en espérant que pour la seconde, le périmètre a été particulièrement étudié afin de ne pas découvrir de conflit d'intérêt entre les différents interlocuteurs et qu'il n'y ait aucune zone limite de compétence qui soit floue et incertaine.

Mme RAGOT.- Le périmètre a été vu. Les bornages ont été faits et on est strictement en dehors du périmètre de protection. On est vraiment là où on a matière et le loisir d'agir.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Bravo Madame RAGOT.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative aux modifications statutaires, qui est adoptée à l'unanimité.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative à l'intérêt communautaire, qui est adoptée à l'unanimité.)

VI. APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DE L'AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT (ALEC)

M. COLAS.- Cette délibération a pour objet de valider la convention qui nous permettra de payer la subvention à l'ALEC pour l'exercice 2024 sur la base d'un pré-rapport d'activité qui a été adressé tout récemment par l'ALEC à l'agglomération.

L'ALEC est notre partenaire pour la sensibilisation, l'information et l'accompagnement du public en matière de réduction des consommations énergétiques, en matière de rénovation thermique du bâti, en matière de lutte contre la précarité énergétique, répondant à la fois à nos objectifs en matière de cohésion sociale, mais aussi de réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre de notre PCAET.

Sur la base des données qui ont été fournies par l'ALEC, il vous est proposé de valider la convention qui nous permettra de verser pour l'exercice 2024 une subvention à hauteur de 65 000 €.

M. CARRÈRE.- Nous avons effectivement voté une convention avec l'ALEC en 2022. Je n'ai pas retrouvé de trace de la communication du compte rendu qualitatif et quantitatif des actions

menées sur le territoire ni les documents annuels de clôture certifiés par l'ALEC ou encore le rapport d'activité de l'année écoulée conformément aux engagements contractuels de l'article 6 du contrat pour l'année concernée. Il y a peut-être prescription, me direz-vous.

Pour ce qui est de la convention qui nous est proposée au vote ce soir, il s'agit de celle de 2024 – c'est un mécanisme particulier de voter en 2025 une subvention pour l'année 2024 – accompagnée d'un compte rendu qui est une version partielle provisoire datée de janvier 2025. C'est un peu surprenant.

Dans ces chiffres partiels et provisoires, on peut constater que le nombre de conseils délivrés est un peu en-deçà du nombre prévu par la convention et les animations recensées sont au nombre de 13, donc bien inférieures aux 21 prévues contractuellement pour les différentes catégories de public visé, alors qu'il y a un besoin très sincère et une demande forte dans ces domaines-là.

Enfin, même si l'inflation existe, comment explique-t-on le passage d'un coût de 50 000 € en 2022 à un coût de 65 000 € en 2024 ? Il n'y a absolument aucune évolution entre les deux contrats, ou alors je ne les ai pas notées. Peut-on nous expliquer le différentiel de 15 000 € ?

M. COLAS.- Je réponds en lieu et place de Sylvie qui est excusée ce soir et qui suit ce dossier. Je ne pourrais donc pas être aussi précis qu'elle aurait pu l'être. On peut compléter utilement ma réponse par un envoi aux membres du Conseil Communautaire.

La variation du montant de la subvention est liée au fait que le contenu même de la convention et de ce qui est attendu vis-à-vis de l'ALEC en termes de prestation a évolué, à ma connaissance, entre la convention initiale et l'exercice 2024...

M. le PRÉSIDENT.- On m'indique que c'était le même montant en 2023.

M. COLAS.- On parlait du montant de 2022 qui devait être à 50 000 €. C'était peut-être un montant d'amorçage.

Je ne peux que confirmer les chiffres évoqués par M. CARRÈRE. Sur la base du pré-rapport, on a eu 1205 conseils personnalisés délivrés par l'ALEC sur notre territoire en 2024 ; 13 animations ont été organisées, qu'il s'agisse de balades thermiques ou de café rénov'. Je pense qu'on a sans doute besoin de mieux mobiliser - parmi les actions, il n'y a pas que les actions café rénov' - les syndicats de copropriété, parce que dans les actions, on a des sensibilisations auprès des syndicats de copropriété qu'il faut peut-être que l'on mobilise mieux sur ces sujets et que l'on refasse un appel aux bonnes volontés communales pour accueillir des cafés malin et peut-être que l'on en fasse aussi le bilan. J'ai souvenir de ceux qui se sont déroulés à Boussy-Saint-Antoine, qui n'étaient pas forcément calés au meilleur moment.

M. le PRÉSIDENT.- On en prend note.

J'ai le souvenir de vous avoir rendu compte, lors d'un Conseil Communautaire, de l'augmentation du nombre d'habitants qui se rendaient à ces rendez-vous, qui sont évidemment très précieux lorsqu'on engage une démarche de rénovation énergétique de son domicile. On peut peut-être même demander à l'ALEC de venir échanger avec vous lors d'une commission et voir de quelle façon on peut améliorer.

J'ai le souvenir de la croissance du nombre de personnes, mais c'est toujours utile de voir de quelle façon on peut s'améliorer sur le sujet.

Pas d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je sou mets donc à votre approbation cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

VIII. CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE 2025-2027

M. COLAS.- La charte forestière de Sénart prévoit un partenariat entre notre intercommunalité et l'ONF pour ce qui concerne l'entretien des lisières, l'entretien des barrières d'accès aux chemins forestiers, pour ce qui concerne de façon plus globale l'accueil du public et la propreté de la forêt.

Depuis de longues années, nous intervenons financièrement en soutien à la mise en œuvre de la charte forestière de Sénart. Il vous est proposé cette année, au travers de cette nouvelle convention, d'accroître, au regard des besoins, notre soutien aux actions de l'ONF liées notamment à l'accueil du public et à l'entretien en termes de propreté et de la porter à 50 000 €.

M. CLODONG.- Je voulais intervenir pour dire que, bien sûr, on s'associe à cette convention. Mais il y a aussi le bois de la Grange qui est concerné par les mêmes problèmes, qui concernent la Ville de Crosne et la Ville de Yerres.

On constate depuis plusieurs années un désengagement de l'ONF, dans le bois de la Grange, en tout cas une forte baisse de la qualité de service, notamment sur la partie qui concerne la propreté et la gestion des dépôts sauvages en forêt qui explosent. On n'a pas du tout de réponse de l'ONF quand on demande une intervention pour ce type de problème.

Je souhaiterais donc que l'on puisse étudier le même type de convention et donc peut-être d'aide financière pour le bois de la Grange qui concerne au moins deux de nos communes.

M. PRIVAT.- Si mes souvenirs sont bons, il y a deux ans, l'ONF a retiré toutes les poubelles qu'il y avait dans la forêt en disant que soi-disant les riverains, les gens qui iront sur place repartiront avec leurs ordures et ne les jetteront plus dans la poubelle, puisqu'il n'y en aura plus.

Il faut savoir que tout ce qui est autour du chêne d'Antin, ce sont mes services qui l'assument à l'heure actuelle, notamment en termes de propreté, de dépôts sauvages et autres.

Je veux bien que l'Agglomération fasse un complément financier, mais il faudrait qu'ils soient un peu plus près des communes. Je suis souvent obligé de faire entretenir les bordures de la forêt au niveau de nos routes communales car cela n'est pas fait.

C'est bien joli, je veux bien qu'on les aide, mais il faudrait déjà qu'ils respectent les engagements qu'ils prennent.

M. CARRÈRE.- La convention de partenariat, qui est proposée au vote pour l'ONF, a pour objet de « connecter Sénart et son territoire ». On a un peu de mal à imaginer ce que cela signifie exactement.

« Protéger et mettre en valeur la diversité des milieux naturels de Sénart » - dont acte - et « Conduire une gestion sylvicole et paysagère adaptée aux changements climatiques et aux contextes péri-urbains ». C'est une belle ambition que nous partageons tous sans aucun doute.

Nous considérons que l'ONF doit être un service public forestier fort, indépendant des pressions de rentabilité économique, plus ouvert à la prise en compte des enjeux sociétaux et surtout à la préservation de la biodiversité et tout cela en y incluant la participation des citoyennes et des citoyens.

La forêt, nous y tenons, même si des inquiétudes pèsent puisque, par exemple, il a été observé en 2023 un affaiblissement sans précédent de l'absorption de carbone par les continents et par les forêts et les sols qui ont capté quatre fois moins de CO₂ que d'ordinaire selon l'organisation météorologique mondiale.

La concentration atmosphérique de CO₂ a d'ailleurs atteint son plus haut niveau depuis 800 000 ans.

Sans être pour autant alarmiste, nous devons penser à la préservation de ce poumon vert de notre territoire. Mais force est de constater que c'est une fois de plus sur notre collectivité que va peser le financement de ces missions, qui devraient être dévolues à l'ONF, atteinte aussi d'un mal de financements comme nombre de services publics, alors que les déficits ne cessent d'augmenter et que les collectivités sont à l'os, comme certains aiment à le répéter régulièrement.

L'an passé, le Codev avait organisé avec l'ONF et les services de l'agglomération une excellente initiative qui mériterait d'être renouvelée car elle n'a pas eu le succès qui aurait dû être le sien, en particulier vis-à-vis des élus de notre assemblée délibérante.

Au cours de cette réunion, avait été abordée de façon inquiétante, par nombre de participants, la question de la gestion forestière des coupes et surtout l'absence de communication autour de celles-ci générant les plus grands doutes et les pires inquiétudes chez les usagers de la forêt, ayant parfois l'impression qu'elle se transforme en parc paysager.

Nous sommes en avril et il aurait été bon que nous soyons destinataires, en même temps que cette délibération, du contenu des propositions qui doivent être faites dans le cadre de cette convention et qui doivent normalement être soumises au vote de notre assemblée, comme le prévoit le contrat avec l'ONF.

Enfin, nous nous interrogeons pour savoir si ce contrat concerne également le bois de la Grange. Merci au vice-président CLODONG d'avoir apporté la réponse à cette question, puisque, effectivement, cela a été évoqué, le bois de la Grange connaît lui aussi nombre de dépôts sauvages, entre autres, et qui pourrait tout aussi bien bénéficier d'une convention de cette nature.

Malgré l'absence des propositions d'actions à ce jour que nous voterons peut-être probablement plus tard, nous voterons en faveur de cette délibération pour encourager ce partenariat.

M. DUPONT-AIGNAN.- Bonsoir chers collègues.

Je suis très favorable à ce partenariat, mais on paie mais il n'y a plus personne. Ils ont tellement de contraintes, en tout cas pour le bois de la Grange, que c'est insupportable, il n'y a plus de présence de l'ONF, il y a des dépôts sauvages. Il n'y a plus de contrôle de rien. J'aimerais que l'on assortisse cette subvention d'une demande. Avant, on ne payait pas et il n'y avait pas de service. Maintenant, on paie et il y a encore moins de service. Il y a peut-être un moment où il faut que l'on se fasse un peu respecter par l'ONF.

M. le PRÉSIDENT.- Je voudrais aborder plusieurs points.

Tout d'abord, je voudrais dire que la charte forestière de Sénart a été élaborée conjointement entre l'agglomération, l'ONF et portée par le Conseil départemental. C'est notre collègue Samia CARTIER qui pilote cette opération.

Je crois pouvoir dire qu'il y a eu un dialogue très constructif sur l'élaboration de la charte et que la démarche de la directrice de l'ONF de Fontainebleau, puisqu'on dépend de Fontainebleau, Virginie VEAU était très positive. Elle est partie l'été dernier et on n'a pas gagné au change.

J'ai constaté, comme beaucoup d'entre vous, les difficultés que nous rencontrons dans le dialogue avec les territoires et notamment dans la question du traitement des déchets. J'ai eu un échange musclé, pour ne pas dire viril, avec cette personne au début de cette année et compte tenu de son attitude, je suis remonté directement à la ministre qui en a parlé au directeur général de l'ONF... Je vous passe les détails.

Je crois que le premier élément de cette action, c'est que cela a permis notamment à l'entrée de Brunoy, au niveau de la pyramide, là où il y avait des dépôts sauvages récurrents et qui n'étaient pas du tout pris, qu'il y ait un entretien.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a des difficultés pour l'ONF à traiter un sujet qui est en dehors de sa mission, le traitement des déchets. Il me semblait important que l'on puisse traiter de cette question de façon intelligente sur le territoire.

Évidemment, il faut lutter contre les dépôts sauvages et c'est une question qui relève à la fois du pouvoir de police des maires, du pouvoir de police nationale et que l'on réussisse à identifier tous ces contrevenants, mais une fois que les dépôts sont posés, il faut que l'on accompagne l'ONF. La proposition qui est faite et qui me semble intelligente, c'est que l'ONF collecte les déchets mais que nous en assurions le traitement au travers de cette convention.

Il va sans dire que nous avons avancé sur la forêt de Sénart, parce qu'il y a la charte forestière et avant même qu'Olivier intervienne, je posais la question de la forêt de la Grange. Il est vrai que la forêt de la Grange a une charte pilotée par le Val-de-Marne et pas par l'Essonne et il me semble tout à fait logique que la démarche qui est faite sur Sénart soit, si vous en êtes d'accord, proposée également sur la Grange. Sous couvert de Sylvie CARILLON, je missionnerai les services pour que l'on puisse vous proposer une délibération de même nature, étant entendu que ces deux forêts sont évidemment des symboles pour notre territoire, à la fois l'identité et des poumons très appréciés de nos concitoyens.

Il faut, comme toujours avec l'ONF, être très vigilant.

Je sou mets au vote cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IX. TERRITORIALISATION DE L'OBJECTIF D'ATTRIBUTION DANS LE CADRE DU PROJET DE CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)

Mme GARNIER.- La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) élabore les orientations en matière d'attribution des logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Ces orientations sont formalisées dans le document cadre de la CIL, qui a été validé par arrêté préfectoral le 17 mai 2022. De ce document cadre émane la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui permet de fixer localement des objectifs quantifiés d'attribution déterminés par la loi pour les ménages à bas revenus (1^{er} quartile) et les ménages issus du relogement des projets de renouvellement urbain (NPRU).

Ils ont pour objectif de créer un rééquilibrage de l'occupation sociale au sein de notre Communauté d'agglomération.

À la suite de la validation de ce document cadre, le Conseil communautaire a validé, avec l'appui d'un bureau d'études ESPACITE, les premiers travaux d'élaboration qui ont permis d'établir un diagnostic du parc social du territoire et de fixer les objectifs d'attribution en dehors des QPV aux ménages issus du 1^{er} quartile et des ménages à reloger dans le cadre des NPRU.

Le diagnostic du parc social de notre communauté a permis de mettre en avant 5 points :

- un territoire marqué par la géographie prioritaire : 45 % du parc social se situe en QPV
- un parc social inégalement réparti entre les communes
- un manque de petites typologies sur le territoire
- une offre nouvelle principalement financée en PLS : en 2020, 62 % des logements sociaux ont été financés en PLS, contre seulement 20 % en PLAI et 19 % en PLUS
- un parc bas loyer peu existant en dehors des QPV.

Grâce à ESPACITE et au bureau d'études, la Communauté d'agglomération a organisé différents ateliers. Nous sommes partis sur la territorialisation. En premier lieu, il faut savoir que notre Communauté d'agglomération est soumise à des objectifs réglementaires d'attribution prévus par la loi, à notre échelle :

- au moins 25 % des attributions de logements sociaux situés en dehors des QPV doivent concerner des ménages appartenant au 1^{er} quartile de ressources des demandeurs de logement social et aux ménages à reloger dans les cadres des NPRU
- au moins 50 % des attributions annuelles de logements sociaux situés en QPV doivent concerner des ménages des trois derniers quartiles de ressources des demandeurs de logement social
- au moins 25 % des attributions de chaque réservataire doivent bénéficier aux publics prioritaires.

Les partenaires de la CIL, lors du dernier atelier, ont émis le souhait de s'orienter vers une territorialisation par commune, de l'objectif d'attribution du premier quartile ou relogés NPNRU hors QPV.

Ces deux critères sont les suivants : la taille de la commune et le taux de logements sociaux comptabilisés au titre de la loi SRU.

Le croisement de ces deux critères a permis de proposer un scénario de territorialisation qui se traduit par un classement des communes en trois catégories :

- les communes dépassant l'objectif SRU sont : Draveil, Vigneux-sur-Seine, Epinay-sous-Sénart, un taux 20 %.
- les autres communes n'atteignant pas l'objectif SRU : Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Montgeron, Brunoy, Crosne, 25 %.
- les communes très éloignées de l'objectif SRU : Yerres, 39 %.

Il est nécessaire que l'on puisse entériner un scénario de territorialisation afin de présenter en fin d'année une CIL. Vous avez dans votre document le calendrier, c'est-à-dire fin avril 2025, l'envoi pour avis de ce projet de CIA finalisé aux communes qui auront deux mois pour répondre.

Ensuite, fin juin 2025, envoi pour avis au projet de CIA finalisé aux services de l'État, au Comité du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ainsi qu'aux différents partenaires de la CIL. Ils ont toujours deux mois pour répondre.

Fin septembre 2025, présentation du projet aux trois collèges de la CIL. Approbation de la CIL. Puis en décembre 2025, validation en Conseil communautaire pour une validation au 1^{er} trimestre 2026 de l'outil par le préfet.

Je vous demande, ce soir, d'entériner cette territorialisation de ces objectifs d'attribution en dehors des QPV aux ménages du 1^{er} quartile et relogés NPNRU.

Les communes ont validé le PPGDID, ainsi que l'État. C'est exactement le même processus pour la Convention intercommunale d'attribution.

M. CLODONG.- Je voudrais vous dire que Yerres votera contre cette délibération. Nous n'acceptons pas le taux de 39 % des attributions à flécher vers les ménages du 1^{er} quartile parce qu'il y a possibilité de faire autrement.

La loi prévoit une possibilité de 25 % pour toutes les communes.

La ville est prête à faire un effort, c'est-à-dire faire la même chose que les autres communes, mais être « pénalisée » de cette façon et à hauteur de 39 % qui est un chiffre très contestable... Je rappelle d'ailleurs que lors d'un Bureau communautaire du 29 septembre 2023, avait été évoqué le chiffre de 37 %. On est passé de 37 à 39, je ne sais pas pourquoi et je n'en ai pas l'explication. En tout état de cause, les deux seules choses qui pourraient justifier un tel traitement pour la Ville de Yerres serait un manque d'effort pour le logement social d'une part et, d'autre part, un éventuel égoïsme de la commune. Je l'entends souvent et je voudrais rétablir un certain nombre de vérités à ce sujet.

Sur l'absence de faire du logement social, en vingt ans, de 2004 à 2024, l'effort financier entre l'acquisition des terrains d'une part et les subventions d'équipement aux bailleurs sociaux d'autre part a été de 10 200 000 € pour la commune. À cela, il faut ajouter les garanties d'emprunt qui s'élèvent à 53 681 000 €, de la part de la commune.

Si je prends le récent, en 2024, nous avons approuvé l'octroi d'une subvention de 400 000 € fléchée vers I3F pour 15 logements sociaux rue du maréchal Juin, pour ceux qui connaissent cette rue, l'ancienne station Total.

En 2026, nous avons approuvé une subvention de 1 600 000 € qui est prévue pour I3F pour la réalisation de plusieurs logements sociaux rue Charles de Gaulle en centre-ville. Nous avons le projet Gare 2 où il y aurait énormément de logements sociaux.

Nous allons monter un volant de 12 200 000 € sans compter les garanties d'emprunt.

Je pense très sincèrement qu'il y a peu de villes qui, en vingt ans, ont fait le même effort et le même travail pour le logement social.

J'entends qu'il y a des logements sociaux à Epinay-sous-Sénart, à Boussy-Saint-Antoine, à Vigneux-sur-Seine, etc., mais qui sont des logements anciens, dont vous avez hérité, pour les élus qui sont autour de la table, mais en termes d'effort récent, je ne connais pas vos chiffres, mais je connais les miens et je pense que nos efforts sont vraiment importants et donc je ne veux pas laisser dire que la ville de Yerres ne fait pas ce qu'il faut ou refuse des logements sociaux.

Enfin, sur la petite musique que j'ai beaucoup entendue, et je ne citerai aucun nom, sur le pseudo égoïsme de la ville de Yerres. Je voudrais rappeler que depuis toujours, dans cette agglomération, et notamment aussi au cours de ces dernières années, nous votons toutes les délibérations. Je pense par exemple aux sommes que nous avons votées pour l'ANRU, qui sont très importantes pour les études, le PRIN, le PRIR, etc., qui ne concernent pas la ville. Je pense à la géothermie pour laquelle Yerres sera difficilement concernée, voire pas concernée. Nous avons toujours joué le jeu communautaire. Nous avons toujours joué le jeu de l'agglomération.

Je ressens ce soir une forme de stigmatisation, et désolé pour le mot, je le ressens comme cela, pour une ville qui ne mérite pas cela.

Je refuse ce chiffre de 39 % et les élus de Yerres ne voteront pas cette délibération.

Je vous demande, mes chers collègues, pour ceux qui veulent bien comprendre qu'il y a possibilité de faire autrement et de mettre toutes les villes à 25 %, de jouer l'effort collectif à égalité, que nous sommes prêts à faire, que l'on peut faire autrement que ce qui nous est proposé ce soir.

Je vous remercie.

M. GUIGNARD.- Pour nous, cette territorialisation va dans le bon sens. Nous allons la soutenir. Toutefois, il faut aussi constater que 6 communes sur 9 ne respectent pas l'objectif de logements sociaux au titre de la loi SRU.

On a cité les 5 communes qui n'atteignent pas l'objectif et je ne vais pas reprendre les taux non plus, puisque je les ai souvent rappelés. Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Montgeron, Brunoy et Crosne ne sont pas loin de l'objectif mais elles n'y sont pas. Yerres, comme M. CLODONG nous l'a rappelé, est vraiment très éloignée de l'objectif. Pour nous, des efforts sont encore largement à faire par Yerres. Et si quelque part, vous n'arrivez pas à appliquer cette politique, peut-être qu'un jour un préfet y arrivera pour vous. C'est mon analyse.

Monsieur CLODONG, je vais vous répondre sur les 53 M€ de garanties d'emprunt. Peut-être que cela peut paraître un gros chiffre mais nous élus autour de la table, nous savons que tout cela ne coûte rien. C'est un soutien aux bailleurs sociaux pour garantir les emplois et en général, il n'y a pas de désistement, il n'y a pas de problème sur des sommes qui seraient remboursées. C'est un argument qui n'existe donc pas, mais le chiffre est très important, effectivement.

Je vous encourage à revoir votre position sur les logements sociaux et la mise en construction de logements sociaux.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je voudrais conforter ce qu'a dit Olivier. Il n'y a pas une ville qui a construit 600 logements sociaux depuis 2004 et qui a investi autant d'argent. Monsieur a raison sur les garanties d'emprunt mais pas sur ce que l'on a donné pour acheter les terrains. Si les préfets ne le font pas, c'est parce qu'ils sont incapables de le faire avec les aides de l'État. Les aides de l'État ont diminué, on a créé une SEM, on a construit 500 logements. Il n'y a pas un préfet qui serait capable de le faire.

C'est très facile de stigmatiser, de mettre 39 %. Il y a des cabinets d'études, des sigles, des comités trucmuches et rien ne marche. Il faudra peut-être s'interroger.

Si nous faisons ces logements sociaux, nous les faisons toujours avec mixité, en petites unités et il n'y a jamais eu aucun problème.

Nous avons aussi un souci qui est lié à la qualité de vie à Yerres et au fait que les gens sont plus contents d'habiter à Yerres qu'ailleurs, c'est qu'ils ne partent pas des logements sociaux. Quand ils ont un logement social à Yerres, ils y restent pendant des années. Ils partent d'ailleurs et ils veulent venir chez nous. Je suis ravi car cela prouve que notre ville fait mieux qu'ailleurs, mais c'est un peu facile.

Les 39 %, vous pouvez voter tout ce que vous voulez mais après, ce n'est pas si facile à appliquer mais cela fait plaisir. C'est comme en Union Soviétique du passé, on vote des chiffres, des comités, des trucmuches et rien ne marche.

Nous, nous faisons des logements sociaux, les gens sont heureux d'y habiter et à Yerres, il y a aussi des populations très modestes qui ont besoin d'être logées. On est obligé de les loger et ce sont eux qui paient en plus, alors ils ont envie d'être logés.

Mme LAMOTH.- Évidemment, vous avez bien compris que j'allais aussi vous dire que je voterai contre cette délibération.

Bien évidemment, je ne peux pas laisser stigmatiser la Ville de Yerres de la façon dont cela a été fait ce soir et d'ailleurs depuis un petit moment mais en particulier ce soir avec cette délibération.

Effectivement, depuis 2003, la Ville de Yerres a créé une société d'économie mixte pour créer et gérer du logement social. Depuis 2003, cette société a créé 500 logements et gère 500 logements sociaux. Et dans ses 500 logements, il y a tout contingent, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que du contingent Ville, bien évidemment. Vous l'appellez « contingent » ou « flux » selon les périodes, mais il n'y a pas que la ville.

La préfecture est réservataire, le 1 % est réservataire, le département est réservataire et la Région Ile-de-France également. Chaque réservataire utilise son contingent, c'est normal, il est fait pour cela.

Ils sont logés à chaque commission de la SEM. Il y a des propositions de chacun pour des demandeurs de logement social, qui ont droit à être logés et c'est légitime, qui viennent de toutes les villes de l'agglomération et même des villes hors agglomération.

La Ville de Yerres, par cette répartition, participe largement avec la SEM à cette mixité sociale et n'a donc pas besoin d'être en plus maltraitée par le 39 % à la place des 25 % des autres communes.

J'ai bien compris l'intérêt communautaire, je suis favorable à l'intérêt communautaire et comme l'a dit notre maire, comme nous sommes favorables à l'intérêt communautaire, nous avons voté toutes les délibérations sur le logement social, l'ANRU, etc., en particulier, parce que c'est justement l'intérêt de la communauté. Nous l'avons compris et nous avons voté.

En revanche, je suis absolument contre l'injustice communautaire.

M. le PRÉSIDENT.- Je savais que cette délibération susciterait des interventions et elles sont parfaitement légitimes et chacun intervient, mais pour la clarté des débats, la délibération ne porte pas sur la construction des logements sociaux, mais sur l'attribution des logements et la rotation de ceux-ci. Cela n'enlève rien à toutes les interventions qui ont été faites concernant la construction du logement social.

M. ALLOUCH.- Merci d'avoir fait ce petit rappel, parce qu'on a l'impression que, ce soir, on fait le procès de la Ville de Yerres qui n'aurait pas joué le jeu républicain depuis de nombreuses années par des choix politiques qui auront été les siens depuis les années 2000.

On parle juste, chers collègues, de République. On dit que la loi républicaine doit s'appliquer partout. Et si, aujourd'hui, on est dans l'obligation de faire cette proposition au Conseil communautaire, c'est précisément parce que la République ne s'applique pas partout dans le territoire !

Aujourd'hui, la Ville d'Épinay-sous-Sénart, fondamentalement, c'est l'histoire du territoire ; c'est l'histoire d'une ville comme Vigneux-sur-Seine. Romain COLAS prendra la parole tout à l'heure pour expliquer l'histoire de Boussy-Saint-Antoine, oui, c'est l'héritage ; Nicolas, tu as raison, c'est l'héritage.

Au-delà de la question de l'héritage, il y a la question fondamentale qui est la question de la stratégie du peuplement. C'est à cela que cette délibération répond. Elle ne pose pas la question de la construction des logements sociaux. Peut-être qu'un jour on aura une délibération qui nous amènera à nous positionner et à avoir une vision politique sur la question des logements sociaux.

Je vous rappelle que 75 % des habitants de ce pays sont éligibles au logement social. Je le répète assez régulièrement, parce que je reçois les habitantes et les habitants le mercredi après-midi et le samedi matin. 80 %, si ce n'est pas 90 % de mes rendez-vous sont consacrés à des questions de logement.

Que les habitants de Yerres souhaitent rester à Yerres, parce qu'ils y sont bien, c'est heureux. Mais il s'avère aussi que les habitants d'Épinay-sous-Sénart souhaitent rester à Epinay-sous-Sénart. Le souci sur Epinay-sous-Sénart, sur la question de la rotation - je parlerai ensuite de la question de la stratégie de peuplement -, quand vous avez un T5 sous occupé et que vous avez un T3 qui est suroccupé, on n'a pas aujourd'hui les leviers pour permettre aux familles de basculer d'un logement à un autre. De temps en temps, on peut avoir des échanges que préparent et favorisent les bailleurs mais, aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de rotation.

Dans nos territoires, à Yerres, mais comme à Epinay-sous-Sénart, à Boussy-Saint-Antoine, à Brunoy, à Draveil, à Vigneux, à Quincy-sous-Sénart, à Crosne, à Montgeron, les gens sont heureux de vivre où ils sont, pas plus ailleurs qu'à Yerres. Et quand on fait République ensemble, on est obligé de se poser ensemble les mêmes questions.

Aujourd'hui, force est de constater que sur les territoires comme Draveil, comme Brunoy, comme partout, il y a des poches de pauvreté dans des poches de pauvreté et que notre responsabilité collective est de faire exploser ces poches de pauvreté dans les poches de pauvreté, parce que les derniers quartiles, ou premiers quartiles, se retrouvent concentrés. Que se passe-t-il à ce moment-là ? Vous avez un enchaînement de problématiques et vous assignez à résidence des habitants dans des quartiers parce que, structurellement, vous ne pouvez pas les aider à s'en sortir.

Et cette proposition qui est sur la table aujourd'hui permet de faire respirer le logement social, permet à des familles plus en difficulté de pouvoir se mouvoir ailleurs dans le territoire. Cela permet aux autres quartiers, par effet de balancier, de reprendre une respiration et de permettre d'avoir un juste équilibre partout sur le territoire national comme sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine. Cette délibération qui vous est proposée aujourd'hui ne parle que de cela.

Personne ici ne va juger la politique immobilière, en tout cas sur cette délibération, sur la création de logements sociaux. Ce n'est pas le débat. Le débat est d'arrêter de mettre des poches de pauvreté dans des poches de pauvreté, c'est de travailler sur une vraie mixité sociale. C'est ce que l'on recherche. Partout où on le fait, sur des grandes ou des petites unités, cela fonctionne.

Sur les petites unités, cela fonctionne bien plus que sur les gros blocs et les grosses unités. C'est bien pour cela que vous votez pour les délibérations liées au NPNRU, parce que c'est précisément ce que vise le NPNRU ; casser ces grands blocs qui avaient été pensés à l'époque pour différentes raisons ; Aujourd'hui, on en est largement revenu pour faire respirer les quartiers.

Le sujet ici, c'est la stratégie de peuplement. Si on veut que l'agglomération et ses habitants, au sens large du terme, continuent à bien vivre tel qu'ils vivent aujourd'hui, mais encore mieux demain, il faut que l'on arrête ces poches de pauvreté, que l'on arrête d'assigner des habitants à résidence et leur permettre de se mouvoir partout où ils le souhaitent.

Aujourd'hui, c'est très compliqué. Cette délibération ne va pas révolutionner. Je l'annonce aux Yerroises et aux Yerrois, demain, ce ne sont pas 400 Spinoliens qui vont arriver à Yerres. Ce n'est pas vrai. On parle de quelques dizaines de foyers, à l'horizon de plusieurs années. Le temps que cela arrive, il va se passer un peu de temps, mais si on ne prend pas ces délibérations, la situation que vivent aujourd'hui d'autres villes plus populaires que Yerres, c'est précisément parce qu'il y a 15 ans, ces choix n'ont pas été effectués. On répare des choix effectués il y a 10-15 ans pour

permettre à celles et ceux qui arriveront dans quelques années de pouvoir se mouvoir plus facilement dans le territoire et notamment les foyers les plus pauvres de notre pays.

On va voter la délibération et le premier décile n'arrivera pas dès demain en masse à Yerres, ce n'est pas vrai, pas plus qu'il ne partira des autres territoires, mais cela se fera sur 10-15 ans, ce qui permettra de rééquilibrer et de travailler une vraie mixité.

L'intérêt de cette délibération, comme d'habitude et c'est ce que l'on fait ici au Conseil communautaire, c'est que l'on prépare, conseil après conseil, les conditions de succès, les conditions de République pour celles et ceux qui viendront après nous.

M. COLAS.- On a longtemps débattu de ce sujet au sein du Bureau communautaire, jusqu'à une forme d'épuisement du débat et je veux le dire sans aucun souci de stigmatisation ni de jugement. Ce que l'on peut assumer, en revanche, et en démocratie c'est sain, c'est qu'on peut parfois avoir des désaccords sur des orientations de politique publique.

En l'occurrence, et je rejoins parfaitement Damien ALLOUCH, le sujet n'est pas la production de logements, chacun fait comme il peut et plus il veut, généralement, plus il peut.

De ce point de vue, je veux corriger une injustice faite à Boussy-Saint-Antoine : il y a une ville qui, en 15 ans, a produit 600 logements sociaux nouveaux, c'est Boussy-Saint-Antoine et c'est beaucoup plus petit que la ville de Yerres, alors même que 48 % de son territoire a été gelé par des décisions de l'État. J'assume parfaitement, et je l'ai fait devant les électeurs de ma commune, que nous avons pour projet de débloquent le parcours résidentiel et d'offrir une offre de logements adaptés aux Buxaciennes et aux Buxaciens, qui sont d'ailleurs prioritaires à occuper ces logements nouveaux.

L'objet de la délibération vise finalement à corriger. Ou bien on considère qu'il n'y a aucun problème de cohésion sociale et de déséquilibres socio-économiques dans notre territoire et à mon avis, si on considère cela, on est inconscient. Ou bien on considère qu'il y a des déséquilibres socio-économiques, qu'il y a des difficultés de cohésion sociale et on se dit que cela doit rester comme cela et, dans ces cas, à mon sens, on n'est pas à la hauteur du mandat qui nous a été confié, avec les prérogatives qui sont celles de l'intercommunalité en matière de cohésion sociale et d'aménagement du territoire.

Si je dis cela, c'est que si on applique - j'entends la demande - 25 % pour tout le monde, on fige, c'est-à-dire que l'on ne corrige rien, c'est-à-dire que l'on maintient des situations telles qu'elles existent aujourd'hui.

Damien a très bien expliqué pourquoi il faut que progressivement, dans un mouvement qui prendra plusieurs années - on ne résout pas tous les problèmes - on apporte un certain nombre de corrections aux grands déséquilibres de notre territoire. C'est bien cela l'objet de la délibération.

Pour Boussy-Saint-Antoine, quels que soient les scénarii dont on a débattu sur les volumes, cela ne changeait rien. J'étais toujours à 25 % du premier quartile. Si on avait délibéré dans deux ans, j'aurais sans doute été dans la commune qui aurait atteint ses objectifs en matière de loi SRU, puisque Boussy-Saint-Antoine devrait dépasser les 25 % sans doute l'année prochaine ou l'année d'après en fonction des livraisons des dernières opérations que nous avons lancées.

Je veux que l'on ait tous et toutes en tête l'objectif visé par cette répartition qui n'est pas identique d'une commune à une autre, parce qu'elle vise précisément à opérer un rééquilibrage. Dans le rapport qui a permis d'établir cette délibération, et les différentes études conduites, il y a un chiffre assez éclairant qu'il faut que l'on ait en tête : regardez le revenu moyen par habitant dans nos

différentes communes. Cela dit beaucoup des déséquilibres socio-économiques de notre territoire, en vérité.

Si l'on veut justement lutter contre toutes les problématiques, y compris les plus dramatiques - on l'a vécu récemment -, toutes les problématiques que génèrent les concentrations de difficultés économiques et sociales, si on veut effectivement assumer notre tâche en matière de lutte contre ces problématiques qui, parfois, sont gravissimes, il faut que l'on corrige progressivement ce qui a fait que, dans notre territoire, historiquement, à certains endroits, on a concentré les difficultés socio-économiques.

M. DAMIATI.- Quelques points concernant le logement et notamment le logement social qui est un sujet assez difficile. Je ne voulais pas forcément parler de la délibération même si, en effet, c'est un effort qui est demandé, mais pour respecter un certain équilibre, il est nécessaire que des efforts soient réalisés.

Je voulais revenir sur les propos de M. GUIGNARD parce que, entre ce qui est dit à l'agglomération et ce qui est dit dans les différents Conseils municipaux, il y a souvent une injonction ou des injonctions contradictoires.

Vous le précisiez, Monsieur GUIGNARD, vous avez raison, la garantie d'emprunt est nécessaire et notamment pour avoir des logements qui peuvent être gérés par les villes, mais dans les Conseils municipaux on entend que cette garantie d'emprunt coûte énormément à la ville alors que, vous avez raison, c'est un effort qui est fait mais financièrement, il n'y a pas de conséquence. En revanche, cela permet de pouvoir avoir une partie réservée aux villes. C'est donc un élément important.

Lorsqu'il n'y a pas assez de production de logements sociaux, il y a des pénalités qui sont mises en place, des sanctions alors qu'à l'inverse lorsque des efforts sont faits, pour rattraper un retard, personne ne les prend en considération.

Là aussi, je pense que ce sont des choses que l'on pourrait aussi revoir, parce que ce taux de 25 % est élevé, surtout quand on part de loin et qu'il y a des difficultés. Ce n'est pas qu'une question de volonté, c'est aussi une question de difficulté eu égard à nos territoires qui sont très naturels et avec de nombreuses contraintes. Il est parfois plus difficile de pouvoir réaliser ces logements sociaux que sur d'autres territoires.

Il serait donc intéressant que chacun puisse entendre ce message et prenne en considération, et notamment les services de l'État, les efforts qui sont faits par les villes.

Je crois que là aussi, il y a une volonté, un consensus, en tout cas des choses qui sont faites et, Olivier le précisait, même si peut-être cela ne va pas assez vite, mais on ne peut pas aller plus vite que la musique et il est difficile de pousser les murs.

Voilà les éléments que je voulais apporter à cette délibération.

M. GALLIER.- Je ne suis pas surpris par la teneur des débats que nous avons ce soir et je dirais qu'ils sont naturels voire même compréhensibles.

Pour autant, ce qui doit nous guider malgré tout c'est, à l'échelle de notre territoire et peut-être même à l'échelle de nos villes, cet objectif de réduction des inégalités socio-économiques qui peuvent exister.

Je n'ai pas le souvenir que les échanges que l'on a eus à plusieurs reprises en Bureau communautaire aient été des débats stigmatisants vis-à-vis de la ville de Yerres ; non, je ne le pense

pas. Je me suis moi-même ému de ce taux de 37 % à l'époque, comme le rappelait Olivier à l'instant. Pour autant, je crois qu'il est conforme à un objectif de meilleure mixité sociale que l'on doit partager. Ce territoire, avec les enjeux sociaux que nous avons, les quartiers en Politique de la Ville y sont très nombreux. Si nous faisons territoire, c'est peut-être d'abord sur ce sujet là qu'il faut le faire. Je considère que cette délibération, en ce sens, est importante.

On se focalise beaucoup sur le taux de logement social hors QPV, du moins sur la politique de peuplement hors QPV. Je voudrais mettre le focus sur l'autre élément de cette délibération qui me paraît tout aussi essentiel et pour le cas de la ville de Brunoy, il est tout à fait fondamental, c'est le fait que, désormais, les attributions de logements en quartiers QPV ne pourront pas excéder 50 % sur le premier quartile.

Et cela, c'est un élément essentiel. Aujourd'hui, notre territoire met sur la table quelques millions d'euros, l'État met quelques millions d'euros sur des politiques de renouvellement urbains qui sont absolument nécessaires et indispensables, mais ce n'est pas comme cela fondamentalement que l'on va changer les quartiers. Il faut changer effectivement le peuplement de ces quartiers et y apporter une meilleure mixité sociale. C'est un élément essentiel.

Je suis vraiment favorable à cette délibération, notamment sur cette question des QPV. Cessons sur les QPV de recevoir toute la misère du monde. Aujourd'hui, ce sont des quartiers qui sont en très grande fragilité. On pourrait beaucoup discuter de la politique de peuplement que ces quartiers ont connue depuis de nombreuses années. Essayons au moins d'arrêter cela. Cela me paraît être un élément important.

Je pense que sur ce sujet, c'est le collectif qui doit l'emporter et non pas la position de l'une ou l'autre de nos villes.

M. PRIVAT.- Nous sommes nous aussi, avec nos QPV, en train de travailler alors que nous avons déjà 28 % de logements sociaux et que nous faisons beaucoup de garanties d'emprunt qui ne coûtent rien à la commune. Nous pouvons négocier avec le bailleur les nombres d'appartements qu'on a en réserve pour nos habitants, puisqu'on maintient toujours les 30 % de mixité sociale sur toutes les constructions qui ont lieu depuis quelques années sur la commune.

Les QPV, c'est vrai, ce sont des quartiers vraiment sensibles ; les habitants n'ont souvent pas un niveau de salaire élevé et ont du mal à vivre. Toutefois, il faut à tout prix que l'on continue à travailler dans ce sens, que l'on continue à travailler sur le fait de garder ces 30 % et de développer au maximum la mixité sociale dans la ville.

Je comprends ce que dit le maire de Yerres, mais comme le disaient mes collègues récemment, je suis favorable à cela parce que cela n'oblige pas, comme vous aviez l'air de le dire, à construire à tout va, mais je suis favorable à cette délibération.

M. CLODONG.- Je voudrais simplement répondre aux interpellations de nos deux collègues, M. GUIGNARD et Damien ALLOUCH.

Monsieur GUIGNARD, j'entends ce que vous dites et Michaël DAMIATI vous a répondu.

Nous sommes passés en quelques années de 11 % à 15 % de logements sociaux et cela représente énormément de travail, d'efforts et de volonté communale, contrairement à ce que vous pouvez penser.

Ensuite, pour construire, il faut du foncier. Quand vous avez une ville qui est déjà largement urbanisée et que sur le reste des zones, je pense notamment aux zones de forêt, de bois, etc., d'espaces boisés classés ou de bords de rivières qui sont classés par l'État, pas par la ville, en zone

non constructible, cela représente 45 % sur la ville de Yerres. La baguette magique n'existe pas. Peut-être que vous l'avez dans vos théories mais, en pratique, sur le terrain, cela n'existe pas.

Je voudrais dire à Damien d'abord que je regrette le ton un peu difficile, un peu dur. On peut parler sereinement et tranquillement de ce sujet qui est vraiment important.

Je voudrais dire trois choses. La mixité sociale à Yerres, elle existe comme ailleurs. Il y a des gens très pauvres à Yerres. Il y a toutes les catégories de logements sociaux qui sont représentées et qui sont mixées et les gens vivent ensemble. Il n'y aurait pas à Yerres des gens très riches ou y compris des gens très riches dans les logements sociaux et pas d'autres, ce n'est pas vrai. La mixité sociale existe à Yerres.

La deuxième chose est que j'entends les problématiques de peuplement, les problématiques de différence de revenus moyens dans notre agglomération, mais je ne vois pas en quoi Yerres en est responsable et en quoi elle devrait en payer le prix ce soir.

La troisième chose, et là j'insiste sur ce point, c'est qu'on ne peut pas dire d'un côté qu'il y a ceux qui respectent la république et ceux qui ne la respectent pas. Les 25 % pour chacune des villes, c'est la loi française, c'est la loi de la République qui le propose, ce n'est pas Yerres qui l'a inventé ni proposé, mais c'est la loi. En total respect de la loi, ce sont les chiffres que je propose ce soir. Il n'y a donc pas d'un côté les très gentils qui respectent la République et de l'autre les très méchants qui ne la respecteraient pas.

M. DUPONT-AIGNAN.- Cher Damien ALLOUCH, pas de monopole de la République. Olivier l'a dit, on est tous républicains.

Deuxième point, il y a des gens très modestes à Yerres qu'il faut qu'on loge et il n'y a aucune raison que les citoyens yerrois, qui font des efforts, ne logent pas les leurs. Et donc, ils doivent passer avant. Nous, on est là pour défendre les Yerrois. La conception que l'on a de l'intercommunalité, ce n'est pas d'en faire une organisation qui s'impose aux suffrages des Yerrois.

Les 25 %, c'est la loi républicaine, on l'accepte. En revanche, les 39 % votés, puisque ce sera probablement voté et nous voterons contre, nous l'expliquerons aux habitants de notre ville. C'est un peu facile et ce n'est pas la conception que l'on a eue jusqu'à présent d'une intercommunalité où chacun essayait de faire par compromis. C'est un coup de canif dans un pacte de consensus pour prendre la place des Yerrois les plus modestes, sous prétexte qu'il y aurait plus de logements sociaux ailleurs. C'est très choquant.

Au-delà de cela, on se divise sur ce point, chacun sa conception, mais le problème de fond, ce n'est ni vous ni nous qui sommes responsables. Je voudrais rappeler aux conseillers communautaires que l'on n'a jamais eu autant de règles, de lois, de comités, etc., on n'a jamais aussi peu construit de logements sociaux en France. On est le pire chiffre depuis 40 ans. On n'a jamais aussi peu construit et on superpose des règles, parce qu'on n'a pas compris que pour que des logements sociaux soient construits, il faut que les habitants en aient envie et pour qu'ils en aient envie, il faut peut-être qu'ils aient le retour.

Avec votre système, vous rendrez encore plus difficile pour nous la possibilité de construire des logements sociaux. Vous aurez peut-être 39 %, mais il y aura peut-être moins de logements sociaux. À la fin, personne n'y gagnera parce que si l'on ne construit pas de logements sociaux en France, c'est parce qu'il y a des règles qui s'imposent, qui ne responsabilisent pas les maires et ne leur donnent pas les fruits de leurs efforts et vous allez ajouter à cela.

Dernier point, il y a le problème des attributions entre nous, mais vous savez très bien que le vrai problème ne vient pas de ceux qui viendraient de Boussy-Saint-Antoine ; on est ravi d'accueillir des gens de Boussy-Saint-Antoine ou d'ailleurs. C'est que l'État est en train de prendre toutes les attributions et de nous restreindre les attributions. C'est d'ailleurs pour cette raison que plus personne ne veut construire des logements sociaux, puisqu'on nous impose des populations alors qu'on ne nous loge pas.

Récemment, avec Nicole LAMOTH, on a une famille qui va venir d'Étampes alors qu'il y a une famille yerroise très modeste, qui est dans le dernier décile. Le Yerrois est envoyé à Étampes dans un logement social. Bravo ! Il faut arrêter ce système qui ne marche pas et vous en rajoutez. Cela fait plaisir, cela fait des rapports, des comités d'études, mais cela ne sert strictement à rien.

M. ALLOUCH.- Vous avez vu, j'ai changé de ton, je suis moins martial. En revanche, la mythologie de Yerres reste à Yerres et Yerres reste aux Yerrois, il faut arrêter avec cela. Notre pays aujourd'hui crève de ce genre de choses et je le dis et je le répète, d'abord, on ne parle pas de construction. On ne dit pas construire, construire, construire, mais on dit accueillir, accueillir, accueillir. C'est ce vers quoi on tend. C'est nécessaire, sinon on aura des endroits - et je maintiens ce que je disais sur la question de la République - dans 15 ans, dans 20 ans, qui existent déjà aujourd'hui, où la République est partie, pas à cause des maires, mais parce que vous avez des poches de pauvreté, de difficultés qui se sont démultipliées.

Pour pouvoir traiter et suivre cela, on est obligé d'avoir une stratégie de long cours et c'est celle qui est proposée aujourd'hui. Cela ne solutionnera pas le fond du problème dans les prochaines années, mais c'est une mesure parmi d'autres qui permettra à celles et ceux qui habiteront, par exemple, à Epinay-sous-Sénart demain... Epinay-sous-Sénart, aujourd'hui, c'est 45 % de logements sociaux. La bonne nouvelle, on se dirige plutôt vers 37-38 % à l'aune de 10 ans. Si nous on baisse, d'autres doivent augmenter, parce qu'il y a besoin de logements sociaux, de mixité, de respiration, de République, de mélange, d'échanges. Les Yerrois sont les bienvenus à Epinay-sous-Sénart comme les Spinoliens sont les bienvenus à Yerres. Il faut arrêter de penser ville par ville, renfermé sur soi. Il n'y a pas de murs à l'échelle de l'agglomération, pas plus qu'il n'y en a à l'échelle de Yerres.

Ces délibérations nous permettent d'abord d'avoir ce débat, qui n'est pas neutre, et c'est un débat de vision. On n'a pas la même vision. Une vision s'imposera selon le vote des conseillers communautaires vers plus de justice sociale à l'échelle de l'agglomération.

M. DUPONT-AIGNAN.- Si le résultat de cela est qu'il y a moins de logements sociaux sur l'agglomération, qu'a-t-on gagné ? Rien.

Je crois, au contraire, que si on responsabilise chaque ville, le gâteau sera plus important et il y aura plus de transferts entre les populations que ce système-là qui fait qu'il n'y a pas les logements ; on réduit le nombre de logements. Après, que fait-on ?

Je partage l'objectif, mais le résultat est inverse à ton bel objectif.

M. CLODONG.- Je n'avais pas mis cela sur le terrain politique mais Damien l'a fait.

On a une assemblée, ce soir, avec des personnes qui ont été élues soit sur des étiquettes politiques, en tout cas sur des axes politiques dont je connais la majorité. J'appelle simplement chacun à faire son examen de conscience par rapport à cette délibération et de voir un peu aussi ce qui est dans son corpus idéologique et de voter en fonction de cela.

Mme GARNIER.- Je ne comprends pas, parce qu'on n'a jamais stigmatisé une ville par rapport à une autre. On a échangé non pas dans un Bureau mais plusieurs Bureaux. C'est simplement un respect du principe de compétences de l'habitat qui est obligatoire au sein de notre agglomération et qui repose sur un équilibre social de l'habitat. Donc, c'est un principe de solidarité.

C'est une répartition au niveau du premier quartile au niveau de notre territoire. J'ai les chiffres des répartitions hors QPV parce que, là, nous ne parlons pas de QPV, et ce sont les premiers quartiles. Ce sont souvent les PLAI, les plus faibles revenus. La ville la plus faible, c'est ta ville, Olivier. Les autres sont largement au-dessus.

Certes, tout le monde fait des efforts, parce que c'est de plus en plus compliqué. On a énoncé tout à l'heure le problème de foncier, mais il se pose pour l'ensemble des villes. Ma ville de Quincy-sous-Sénart est bloquée entre Yerres et la forêt, je n'ai plus de foncier. Comment fait-on ?

Effectivement, c'est compliqué, c'est très difficile, mais il faut essayer de travailler pour avoir une mixité au niveau de nos villes et ne plus avoir ce qu'il s'est passé il y a quelques années, c'est-à-dire avoir des blocs qui s'appellent maintenant les « quartiers politique de la ville » où on s'est retrouvés avec une concentration de population avec des très faibles revenus.

Une justice sociale, c'est une répartition au sein de notre territoire. Je pense que chacun doit faire un geste. Il y a des villes qui ont des taux de logements sociaux à 35 %, à 40 %. C'est à répartir. Je l'ai cité, il y a un noyau de cinq villes qui tournent autour des 25.

Je travaille depuis des années sur ce sujet et je sais les efforts que fait la Ville de Yerres, mais elle a un énorme retard par rapport aux autres villes.

Il faut donc que l'on arrive à trouver un équilibre. Il y a trois grosses villes qui sont largement au-dessus que sont Vigneux-sur-Seine, Epinay-sous-Sénart et Draveil. Viennent ensuite les cinq villes qui sont moyennes et Yerres pour qui c'est peut-être plus difficile, je ne le conteste pas, mais je ne voudrais pas que l'on pense que l'on a ciblé Yerres. Cela n'a jamais été l'objectif. Cela a toujours été de trouver un consensus. Je connaissais ta position, tu me l'as dite, je la conçois et la comprends très bien, mais je refuse de dire que l'on stigmatise votre ville. C'est faux ! On cherche un équilibre.

Je crois qu'il n'y a même pas une question de politique : il faut penser à nos habitants, à l'équilibre social de nos villes et c'est notre principal objectif à tous.

M. le PRÉSIDENT.- Chacun a exprimé ses convictions, certains l'ont fait de façon non pas enflammée mais avec force de conviction.

Cette délibération a été évoquée à de nombreuses reprises en Bureau communautaire et si finalement j'ai pris la décision de la soumettre à votre approbation ce soir, c'est parce qu'il me semble qu'elle intervient sur un périmètre plus réduit que ce qui a pu être dit par les uns et par les autres.

D'abord, il ne s'agit pas d'intervenir sur la construction de logements sociaux, mais simplement sur l'attribution des logements sociaux existants ; des logements sociaux existants hors QPV. Il y a un élément nouveau qui a sans doute contribué à vous proposer l'ensemble de ce dispositif, c'est l'intégration récente en QPV du quartier des Mazières à Draveil. L'attribution des logements sociaux du premier quartile ne peut plus se faire sur le quartier des Mazières et si nous n'avions pas la proposition qui vous est faite ce soir, Draveil serait dans l'incapacité technique d'atteindre les objectifs qui lui auraient été assignés.

Dès lors qu'il y avait ce principe, on a essayé de faire une proposition qui concerne seulement les rotations. S'il n'y a pas de rotation, il n'y a pas d'attribution. Si tout le monde a envie de rester

dans son logement social à Yerres où dans n'importe qu'elle autre commune, 39 % de zéro, cela fait zéro. S'il y a 10 logements attribués, cela fait 39 % de 10. Cela dépend évidemment du nombre de logements attribués. S'il n'y a pas de modification et que les habitants restent à leur place, il n'y a pas de mouvement. C'est uniquement dans le mouvement que la délibération s'applique.

Au vu des chiffres dont nous avons connaissance et qui ont été partagés avec les maires, il y a un écart selon les scénarios de 11 logements par an qui sont demandés en effort à une commune et qui sont minorés pour une autre. C'est cela l'enjeu.

J'ai considéré, je me trompe peut-être mais c'est à l'assemblée d'en décider, que l'esprit communautaire, qui est tout à fait respectueux des choix de chacune des villes, rendait possible l'atteinte de cet objectif de rééquilibrage qui, encore une fois, ne vaut que dans le cadre d'une dynamique. Je rejoins complètement ce qui a été dit par Olivier ou d'autres élus, le vrai sujet c'est que l'on ait des logements construits pour répondre aux besoins de notre population, tout en préservant notre cadre de vie, et qu'ensuite des parcours résidentiels soient faits.

Cette délibération et le dispositif législatif dans notre pays ne permettent absolument pas de régler des problèmes qui ont été pointés du doigt et qui sont d'ailleurs, je pense, partagés par cette assemblée quelles que soient les étiquettes politiques.

Si cette délibération est présentée, c'est compte tenu à la fois du constat mais aussi du caractère modéré de l'effort qui est sollicité, étant entendu que cela n'exclut en rien les Yerrois. Nous allons pouvoir reprendre la main, dans des conditions pas aussi satisfaisantes que je le souhaite et c'est la loi, par rapport à l'État mais j'imagine, et cela a très bien été exprimé par les élus de Yerres, qu'il y a à Yerres comme dans toutes les communes des personnes du premier quartile. Évidemment, les Yerrois du premier quartile pourront se voir attribuer des logements et quand un logement social se libère à Yerres, ils seront plus prioritaires à hauteur de 39 % que les autres.

Je pense qu'il y aura suffisamment de candidatures yerroises pour que les logements qui se libèrent soient attribués à des Yerrois sur le volant qui nous concerne, évidemment. Ce sera l'objet de la conférence intercommunale d'attribution (CIA) qui pourra examiner tout cela.

Nous avons eu un débat animé, avec beaucoup de conviction mais c'est la démocratie et c'est très bien ainsi.

Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme FALCONNIER avec pouvoir de Mme ROUSSEAU-NUSBAUM, Mme LAMOTH, M. DUPONT-AIGNAN, M. CLODONG, Mme BOUGEROL avec pouvoir de M. GAUDUFFE, M. LE ROUX avec pouvoir de M. CARBONNET.)

Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

(M. Dupont-Aignan quitte la séance.)

X. TARIFICATION DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE - ANNEE 2025-2026

M. DAMIATI.- Depuis 2022, nous avons une politique de convergence et d'harmonisation des tarifs pour une plus grande équité entre les usagers des différents conservatoires.

Il vous est proposé, au travers de ces délibérations, de poursuivre cette augmentation et notamment pour les pratiques collectives sur les CRC et sur le conservatoire de Montgeron avec des augmentations qui sont passées de 70 € en 2022 à 80 € pour cette saison.

On poursuit également l'harmonisation des chants lyriques et de la musique lyrique avec, pour une plus grande clarté, des tarifs uniquement pour les moins de 25 ans et les plus de 25 ans. Les tarifs d'inscription n'ont pas été touchés, puisqu'ils ont déjà atteint les 40 €. Ils sont passés de 20 à 40 € depuis l'augmentation et on a considéré que c'était assez. Il en est de même sur les tarifs concernant la pratique du piano où il y avait auparavant une différenciation et aujourd'hui, cette différenciation n'existe plus. Aujourd'hui, il n'y a plus de différence et ce n'est plus noté dans les différents tarifs des conservatoires.

Pour terminer, même si ce n'est pas en lien avec les délibérations, je remercie l'Administration pour les documents mis sur table, notamment le magazine des médiathèques, donc *Biblio Média*. Je vous invite à le regarder car il comprend tout le programme qui est proposé.

Vous avez également le programme *Tous en scène* ; ce sont des animations qui sont proposées du 1^{er} avril au 28 juin sur le thème de la comédie musicale et qui sont faits dans les différents lieux culturels de l'agglomération, que ce soient les conservatoires, les médiathèques, etc. Le programme est riche. Tout cela est fait par les agents du conservatoire.

Cette année, ce seront les 80 ans du cinéma le Cyrano. Là aussi, un certain nombre d'animations seront proposées.

Enfin, je termine sur la partie conservatoire puisque, comme vous le savez, nous avons repris une nouvelle cohorte pour DEMOS et on ne peut que s'en féliciter. Nous travaillons aussi pour avoir un DEMOS des métiers de la production et du spectacle dans la même veine, c'est-à-dire ouvrir au plus grand nombre ces secteurs qui sont parfois réservés à une certaine catégorie de nos concitoyens.

M. CARRÈRE.- On ne peut que se réjouir de la notoriété et la qualité de l'enseignement de nos conservatoires. Nous pensons que la grille tarifaire pourrait être encore améliorée.

Nous avons déjà interrogé la Communauté d'agglomération sur la possibilité de mettre en place des conventions de partenariat avec les collectivités voisines pour permettre à de jeunes artistes hors agglomération de bénéficier du tarif agglomération avec prise en charge du différentiel par la collectivité d'appartenance et ce, en particulier pour faciliter la pratique en l'absence d'offre sur le territoire concerné. Cette piste est-elle toujours étudiée ou a-t-elle été étudiée ou pas ?

Par ailleurs, dans le contexte d'inflation que nous connaissons, il pourrait être envisagée la mise en place d'un quotient familial un peu étendu sur des critères de justificatifs plus récents.

En effet, nous nous interrogeons sur le fait que les abattements sociaux soient basés sur les revenus fiscaux de 2021, comme cela est indiqué dans la note, et qui nous interrogent fortement (page 60 des notes de synthèse). Je ne sais pas si c'est une coquille ou un oubli, mais cela paraît assez curieux.

Je voudrais avoir des précisions et des éléments à ce sujet.

M. DAMIATI.- Concernant les collaborations, c'est une piste qui est toujours à l'étude mais on n'a pas de demande. Si vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressées, nous pourrions nous mettre en relation avec les villes mais, à ce jour, on n'a pas de demande précise. Il est donc difficile d'apporter une réponse.

Concernant les coefficients, là aussi, c'est une volonté d'avancer et cela nécessite un travail assez important de calcul pour avoir une certaine équité sur l'ensemble du territoire. Comme vous le savez, chacune des villes a décidé d'une politique tarifaire en intégrant ou pas les coefficients familiaux. L'idée est de pouvoir proposer cette démarche de façon plus globale. On a commencé un travail de réflexion au niveau de l'agglomération, avec des calculs assez importants. Je ne suis pas certain d'ailleurs que l'agglomération ait toutes les compétences et les ressources pour le faire. Il est très probable que nous nous attachions les services de spécialistes pour nous aider dans cette conception.

Je pense que, d'ici 2026, pour les prochaines saisons, une politique tarifaire sociale, équitable et globale sera certainement proposée.

M. CARRÈRE.- Dans les documents, l'abattement fiscal est basé sur les revenus de 2021. Est-ce une coquille qui mérite d'être corrigée ?

M. le PRÉSIDENT.- Je propose que l'on amende la délibération. Je pense que c'est une erreur.

M. DAMIATI.- Oui, bien sûr, c'est une erreur. On prend en compte l'année n-1 pour le calcul des coefficients familiaux.

M. CARRÈRE.- Si cette délibération est déjà en cours, cela veut dire qu'on pourrait demander sur un tarif de 2021. Cela m'interroge.

M. le PRÉSIDENT.- Je propose que l'on ait un amendement indiquant que c'est le dernier avis connu, comme cela on n'a pas de difficulté.

Je sou mets au vote l'amendement rédactionnel.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité.)

Nous votons à présent sur les 4 délibérations.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XII. VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025 – TFPB-TFPNB-THRS-CFE

M. COLAS.- Nous attendions la notification par les services fiscaux de nos bases prévisionnelles afin de voter des taux nous permettant d'atteindre les produits attendus dans le cadre du budget primitif sur lequel nous nous sommes d'ores et déjà prononcés.

Pour mémoire, les taxes sur lesquelles nous avons pouvoir de taux et qui ont des conséquences directes sur les recettes de l'agglomération sont la taxe d'habitation, désormais uniquement sur les résidences secondaires, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti et la cotisation foncière des entreprises, puisque sur les autres taux que nous serons appelés à voter dans quelques instants, la TEOM, l'agglomération perçoit un produit qu'elle reverse à des opérateurs. Nous sommes dans un jeu, d'une certaine façon, à somme nulle pour les finances de notre intercommunalité.

Le poids de la fiscalité locale directe dans les finances de notre agglomération est lié notamment à la faiblesse du tissu économique du territoire qui est assez restreint puisque, avec 19,5 M€ de recettes sur les quatre taxes que j'ai évoquées précédemment, le produit de nos impositions directes ne représente que 17,5 % des recettes réelles de l'intercommunalité.

Il vous est proposé, ce soir, par les délibérations afférentes, d'abord de maintenir le taux de taxe sur le foncier bâti à hauteur de 2,31 %. C'est le même taux que pour l'exercice 2024, le même taux

que pour l'exercice 2023, année durant laquelle nous avons fait appel aux contribuables par une croissance des taux d'imposition, étant entendu que ces 2,31 % demeurent le taux cible jusqu'en 2028, puisque nous sommes encore dans le processus de lissage issu de la fusion des intercommunalités préexistantes du Val d'Yerres et du Val de Seine.

Ce qui est à retenir, c'est donc une stabilité de la pression fiscale sur les assujettis aux taxes sur le foncier bâti qui vous est proposée ce soir.

Sur le foncier non-bâti, stabilité également qui vous est proposée avec un taux à 4,52 %. Stabilité également pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 8,85 %.

En revanche, nous avons la faculté de faire croître très modérément le taux de cotisation foncière des entreprises, c'est-à-dire de le porter de 26,84 % à 27,01 %.

Vous vous souvenez que lorsque nous avons souhaité créer de nouvelles marges de manœuvre pour notre intercommunalité en 2023, en faisant appel au levier fiscal, nous avions une ambition de lever 3,8 M€ de produits supplémentaires ; l'effort étant réparti théoriquement 1/3 sur les ménages et 2/3 sur le tissu économique au travers de l'évolution de la CFE. Or, il s'avère que les évolutions des taux de CFE sont capées par des indicateurs nationaux dont nous avons connaissance avec le fameux état 1259 de notification des bases prévisionnelles. Nous n'avons donc pas pu atteindre en 2023 notre taux cible de 28,23 % qui nous aurait permis de percevoir l'intégralité du produit que nous attendions.

C'est la raison pour laquelle nous cheminons progressivement, à mesure que nous en avons la possibilité, vers ce taux cible de 28,23 %. Au regard des variations qui sont autorisées du fait des moyennes nationales qui encadrent l'évolution du taux, nous pouvons passer de 26,84 % à 27,01 % pour la cotisation foncière des entreprises. Cela représente un produit supplémentaire par rapport au maintien du taux actuel très précisément de 81 126 € pour notre agglomération.

M. CARRÈRE.- Faire le choix d'augmenter la fiscalité n'est jamais simple, surtout quand il est impossible de rejeter la responsabilité sur ses prédécesseurs.

Tout le monde connaît le contexte économique et surtout très incertain, notamment avec l'apprenti-sorcier outre-Atlantique se prenant tantôt pour l'oncle Picsou et tantôt pour Dingo ; souvent plutôt Dingo qu'autre chose, vous l'aurez aussi remarqué.

Ce choix, même s'il est limité dans un contexte économique difficile avec une inflation persistante, avec la récente hausse des coûts de l'énergie et liée aux difficultés de recrutement et une certaine fragilité des commerces de proximité des PPE et PME, après les différentes crises récentes, peut apparaître comme un mauvais signe. Je pense aussi et surtout aux autoentrepreneurs et leurs micro-entreprises touchées aussi de plein fouet par la mise en place d'un seuil de TVA.

Il va donc de soi qu'une augmentation frappe toujours les plus fragiles et là aussi, elle touchera tous les entrepreneurs, commerçants, artisans, indépendants, professions libérales, les activités de nos centres-villes parfois en difficulté et petites entreprises avec peu de marge.

Nous savons que le souhait de votre majorité n'est pas de risquer d'étrangler les forces vives de notre territoire mais de les accompagner par d'autres mesures de valorisation. Cette majoration limitera cependant, nous l'espérons, l'impact négatif de notre attractivité et notre économie locale. Mais soyons vigilants : avons-nous vraiment besoin de cette hausse ?

Le ciblage de cette augmentation n'étant pas proposé en fonction des structures concernées par la CFE, la loi ne le permettant que par type d'activité, nous voterons contre cette délibération et

demandons qu'un dialogue soit véritablement instauré avec les micro-entreprises sur notre secteur face à l'impact possible sur leur activité lié au seuil de TVA et d'augmentation de CFE cumulés. .

M. COLAS.- Je veux rappeler le cadre dans lequel s'inscrit cette évolution du taux. Nous avons fait le choix, qui était à mon sens à la fois nécessaire et courageux, de faire appel en 2023 au levier fiscal, mais nous avons fait le choix de le faire dans une certaine équité : 1/3 de l'effort pour le contribuable et cet effort, le contribuable y a consenti immédiatement, parce que nous avons la liberté de voter un taux qui nous permettait d'atteindre notre cible de produits pour les assujettis aux taxes sur le foncier bâti. L'effort qui était demandé en 2023 aux acteurs économiques n'a pas pu être porté jusqu'à son terme pour la simple et bonne raison que le taux était capé.

On parle de 80 000 € répartis sur l'ensemble des acteurs économiques du territoire, étant entendu que les évolutions précédentes - en tout cas celle sur 2023 - étaient plus conséquentes sans qu'aucun acteur économique ne se soit tourné vers l'agglomération pour contester cette hausse. Quand on le rapporte individuellement, notamment aux petits commerces, notamment à ces artisans, je ne parle pas des grandes entreprises qui sont *in fine* les plus gros cotisants à la CFE, les sommes sont assez faibles.

Le contexte international, renforcé par la crise des finances publiques fait que, loi de finances après loi de finances, on se demande à quelle sauce on va être mangé. Je rappelle qu'on a voté un budget primitif en imaginant que l'on allait se faire prélever près de 2 M€ de recettes dans le cadre des dispositifs imaginés par Bercy pour exiger des collectivités locales et de leurs groupements qu'elles contribuent à l'effort de résorption des déficits publics.

Alors même que nous avons des ambitions et légitimement les élus des majorités comme des minorités dans les conseils municipaux nous appellent à investir de nouveaux champs de politiques publiques, à toujours faire plus et avec des moyens limités, quand on peut avoir une recette sans qu'elle ait un impact négatif sur le tissu économique, pérenne, on la prend. C'est ce qu'il vous est proposé par cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- En écoutant, Christophe CARRÈRE, j'avais l'impression que, comme la délibération sur les conservatoires, votre intervention datait de 2021. Vous parlez d'inflation et de coût de l'énergie, heureusement, c'est plutôt derrière nous.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XIII. VOTE DES TAUX DE TEOM

M. COLAS.- Ces taux sont là aussi à voter après le vote du budget primitif, puisqu'ils prennent en compte ce fameux état prévisionnel des bases qui nous a été notifié depuis le vote de notre budget.

Vous avez été destinataires d'une note, et j'en remercie l'Administration, assez complète et claire sur les explications relatives aux variations de taux, aussi bien sur le secteur SIVOM que sur le secteur SIREDOM.

Klerwi LANDRAU notamment avait posé des questions en commission Ressources mais je sais qu'elle a été destinataire d'une note explicative et, bien évidemment, je tâcherai de répondre à d'autres questions si elles se faisaient jour.

Il est à souligner que, globalement, pour le secteur ex-Val d'Yerres, l'opérateur SIVOM a respecté le cadre sur lequel il s'était engagé lors de discussions que nous avons eues dans le cadre de la

préparation pour 2024, avec une hausse globale du niveau des contributions appelées et contenues à hauteur de 4,35 % là où il envisageait, sur deux exercices consécutifs, des hausses proches de 10 %.

Un effort notable a été consenti par le SIVOM, mais sans doute un travail encore à approfondir d'expertise pour mieux maîtriser au sein de notre agglomération les matrices de coûts et leurs répartitions, afin de pouvoir faire des choix éclairés et, le cas échéant, d'engager un dialogue avec le SIVOM sur à la fois la qualité de services et les coûts.

Pour ce qui concerne le secteur SIREDOM, les évolutions de niveau de contribution sont essentiellement liées à la mise en œuvre du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés qui a été adopté par notre assemblée et à la mise en œuvre de la collecte des épluchures de légumes, du marc de café, des trognons de pommes, des biodéchets, puisqu'un circuit de collecte est à déployer sur le territoire du SIREDOM avec des coûts qui ne sont pas négligeables.

Cela justifie une hausse d'appel des contributions par le SIREDOM de 10,37 % sur notre territoire, mais une hausse qui est atténuée par la perception par notre intercommunalité de produits issus des organismes de recyclage. C'est le fonctionnement du SIREDOM qui veut qu'une part des versements issus des organismes de recyclage soit reversée aux intercommunalités. Ce versement est évidemment intégré dans le coût final de la TEOM, puisque cette somme, à hauteur de 650 000 € cette année, c'est autant de produit qui n'est pas levé sur la TEOM dans les trois communes concernées par l'intervention du SIREDOM.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire en essayant d'être à la fois complet et concis.

M. CARRÈRE.- Je voudrais effectivement remercier les services, parce que l'ensemble des membres de la commission ont été destinataires de la note suite à la commission Ressources à laquelle, malheureusement, je n'ai pas pu participer pour des problèmes d'agenda.

Je remercie donc les services, parce que ce sont des sujets relativement intéressants.

Concernant la prévention des biodéchets 2024-2025, ce sont effectivement des sujets que l'on souhaite régulièrement évoquer et que l'on évoque souvent ici. On a quelques éléments de réponse et je voulais vous en remercier.

Il aurait été aussi intéressant que ce sujet soit l'occasion - je parle du vote de la TEOM - pour les élus en responsabilité au SIVOM ou au SIREDOM de nous faire part de leurs actions spécifiques dans ces syndicats intercommunaux comme nous avons déjà eu l'occasion de le demander. Je sais bien que l'heure tourne et que l'on ne pourra pas en discuter, mais il est regrettable que l'on ne puisse pas avoir un point sur les différentes actions des élus représentant la Communauté d'agglomération dans ces syndicats intercommunaux.

Sur le fond du sujet, il y a donc une hausse continue des coûts. Les dépenses augmentent un peu partout, vous l'avez dit, Monsieur le vice-président, 4,35 pour le SIVOM, 10,37 pour le SIREDOM, notamment à cause de la question de la collecte des biodéchets. 407 000 € en communication et prévention, ce qui représente un budget relativement conséquent dont nous sommes en droit d'avoir un certain retour.

On a bien été obligés de se contenter d'acter des hausses subies sans vraiment avoir le sentiment qu'il y a une maîtrise des coûts et une stratégie mise en place derrière.

La TEOM augmente alors que les habitants doivent trier davantage ; collecte des biodéchets, des efforts demandés aux citoyens mais, au final, ils paient un peu plus même en réduisant leurs

déchets. On en arrive presque à : moins on produit de déchets, plus on paie. On se demande où est la logique incitative.

Je n'aborde pas les inégalités historiques entre les communes sur la question des taux, mais il y a un véritable besoin de rechercher l'harmonie pour ne pas créer de différence de traitement sur le périmètre de notre agglomération. C'est l'esprit communautaire qui doit primer. Je n'y reviens pas en détail.

Les dépenses internes de gestion du service déchets augmentent aussi sans véritable justificatif, 26 000 € côté SIVOM, 232 000 € côté SIREDOM, dix fois plus. Je ne sais pas pourquoi un tel écart. Je n'ai pas d'explication, mais j'aurais peut-être dû venir à la commission, mais je m'en excuse car j'ai souvent des difficultés sur les jours de cette commission.

Il y a presque un sentiment d'automatisme dans cette note, je le regrette. Je ne la trouve pas optimiste. Il n'y a pas vraiment de débat de fond. Tout est présenté comme normal et inéluctable : hausse des syndicats, donc hausse des coûts et donc hausse de la TEOM.

Il est un peu dommage que nous n'arrivions pas à une présentation moins technique et plus lisible pour le citoyen. Je l'ai déjà évoqué lors d'un précédent Conseil communautaire. Derrière ces chiffres, il y a des familles qui paient toujours plus.

Quelle est la vision politique sur la production des déchets, quelle simplicité de l'intérêt pour les habitants qui ne comprennent toujours pas le fait de ne pouvoir accéder aux équipements des autres communes sur l'ensemble du territoire, quel que soit sa commune d'origine pour les déchetteries, par exemple ? Je sais que l'on a parlé de ce sujet régulièrement ici à Crosne, avec des projets intercommunaux avec Valenton, avec Villeneuve-Saint-Georges. On en a entendu parler une fois mais on n'en entend plus parler. On ne sait pas où cela en est.

On ne s'interroge nullement sur la qualité du ramassage. C'est une problématique parce que, régulièrement, les habitants se plaignent de la qualité du ramassage. C'est un sujet que l'on n'aborde quasiment jamais nulle part et pourtant, de grosses difficultés sont évoquées par les habitants. Des annonces sont faites aussi par erreur puis rectifiées, comme l'arrêt du ramassage des encombrants sur Crosne. Il y a un rectificatif vraisemblablement qui va sortir. J'ai appris cela il y a deux jours dans un Conseil municipal.

Globalement, on n'est pas satisfaits et on votera contre cette délibération soumise au vote de la TEOM ce soir.

M. DEGEN.- Tout d'abord, M. PUJALS votera pour cette délibération. Pour ma part, j'étais le seul tout à l'heure à voter contre le produit GEMAPI qui augmente tout de même de 20 %.

Vous allez me dire que l'on vote un produit, ce sont les services fiscaux qui vont le traduire en taux. Lorsque les autres années, le produit était plutôt constant, de mémoire depuis quelques années, on avait quand même une augmentation de 50 % sur le montant de la taxe GEMAPI. J'ai la preuve, j'ai les taxes foncières.

J'appréhende donc un peu lorsqu'on augmentera le produit de 20 %.

Je vote contre en raison de l'augmentation des taux. Les taux augmentent dans les communes dont la mienne et j'aimerais rajouter qu'il y a des gens modestes parmi les propriétaires et je suis là aussi pour les défendre.

Pour moi, c'est un millefeuille de taxes et lorsque je vois ma taxe foncière, le seul côté positif, ce sont les élections municipales en mars 2026. Là, on est sûr que le taux communal n'augmentera

pas, ce qui sera au moins rassurant pour les contribuables. Pour le reste, ils subiront des taxes qui vont augmenter. C'est pourquoi je vote contre.

M. COLAS.- Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels Sylvie CARILLON, qui est la vice-présidente en charge, pourrait être bien plus précise que moi. Je vais rester sur les sujets budgétaires, avec tout de même un commentaire que j'avais initié dans ma présentation sur la question de la qualité.

Pour ce qui concerne précisément la maîtrise des coûts et notre volonté de pouvoir les maîtriser en maîtrisant mieux la production des déchets par nos concitoyennes et nos concitoyens, vous avez une part de l'explication des crédits qui sont conséquents mais qui sont mobilisés pour des actions de sensibilisation.

Cela me permet de répondre à une deuxième question qui est celle de la différence entre, d'une certaine façon, les frais de gestion - si je peux les exprimer ainsi - qui sont levés par l'agglomération, 23 000 € côté SIVOM et 230 000 € côté SIREDOM, pour la simple et bonne raison que l'action de l'intercommunalité, du fait de l'intégration complète du SIVOM, est différente coté SIREDOM.

Le SIVOM est chargé du plan de prévention des déchets, il est chargé de la communication sur les déchets. C'est une prestation servie par le SIVOM du fait de ses compétences historiques, qui est complètement intégrée.

Sur le secteur SIREDOM, on est dans une situation différente. D'abord, l'agglomération gère en direct des marchés de collecte et de pré-collecte. Il faut donc des personnels pour écrire les cahiers des charges, suivre l'exécution de ces marchés, etc.

M. le PRÉSIDENT.- Gérer aussi les bacs.

M. COLAS.- Exactement. Il y a toute une logistique assumée par l'agglomération au sein de l'ex-Val-de-Seine qui n'est pas assumée par l'intercommunalité et donc forcément des coûts qui sont de nature différente.

Pour répondre à M. DEGEN, je précise que la TEOM concerne tout le monde et pas uniquement les propriétaires, puisque c'est une charge récupérable et, généralement, les propriétaires la récupèrent et l'intègrent dans les charges qui sont payées par les locataires. Cela nous appelle à une vigilance absolue, parce que tous les habitants de notre territoire sont assujettis, d'une façon ou d'une autre, à la TEOM. Il y a des augmentations mécaniques de coût, cela coûte de plus en plus cher de traiter parce que les normes évoluent.

M. le PRÉSIDENT.- Les taxes notamment.

M. COLAS.- Pour tout ce qui ne peut pas être traité ou recyclé, il y a l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes qui est une augmentation progressive, justement dans un souci de responsabilisation. Est-ce efficace ou pas ? Je n'en sais rien. Est-ce qu'on s'adresse à la bonne cible ? Je suis persuadé que non. Tant que les industriels pourront emballer et suremballer, on conservera une production astronomique de déchets.

S'agissant de la qualité des prestations, et là je parle du secteur que l'on connaît mieux Christophe CARRÈRE et moi, c'est-à-dire le secteur d'intervention du SIVOM, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure dans la nécessité qui doit être celle de l'intercommunalité de réinterroger à la fois les matrices de coûts pour que l'on en maîtrise mieux les contours et que l'on puisse rendre compte aux élus de l'agglomération et à nos concitoyens de ce que finance la TEOM. On doit

pouvoir réinterroger la qualité d'un certain nombre de prestations et c'est le travail qui devra s'engager dans les prochains mois.

M. DAMIATI.- Je voudrais apporter quelques précisions au commentaire de M. CARRÈRE sur les discussions entre Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ; j'imagine que cela concernait la ville de Crosne. Les discussions sont toujours en cours.

Il y avait des discussions pour réfléchir à intégrer ces deux villes qui ne font pas partie du même département, encore moins du même territoire, pour avoir un dimensionnement intéressant et pouvoir intégrer ces projets sur un projet de déchetterie à Crosne. Comme vous le savez, ce projet n'a pu avancer avec les décisions de l'État. Néanmoins, les échanges se maintiennent toujours et je pense que c'est plutôt l'anticipation et le dimensionnement du projet à venir - que ce soit sur Valenton, Villeneuve-Saint-Georges ou Crosne, le besoin est vraiment présent - permettront de prévoir une déchetterie pouvant accueillir les villes qui le souhaitent.

Je dis cela parce que vous évoquiez également la déchetterie de Montgeron. Là aussi, nous avons un sujet concernant les deux syndicats. Néanmoins, la déchetterie de Montgeron est déjà aujourd'hui à son maximum. Quand bien même il y aurait un accord entre les deux syndicats, elle ne pourrait pas accueillir d'autres personnes, puisqu'elle est déjà à son maximum, entre les professionnels et les particuliers.

Enfin, concernant l'erreur du SIVOM, là aussi, c'est peut-être une précipitation dans le choix qui a été fait et qui sera vite corrigé, puisque le ramassage sur rendez-vous a été évoqué mais pas validé, peut-être que le SIVOM a, en effet, anticipé. Cela revient à ce que disait Romain COLAS sur la qualité du service, là aussi c'est le sujet qu'il faudra traiter avec beaucoup d'attention dans les prochains mois et j'imagine sur la prochaine mandature.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. J'aurais eu envie de dire plein d'autres choses à ce sujet, mais l'heure tourne.

C'est un sujet suffisamment important pour que chacun se l'approprie. Je ne sais pas sous quelle forme et j'en parlerai avec Sylvie CARILLON, mais avec le Codev, en associant les élus ou autres, que l'on puisse faire venir SIVOM, SIREDOM, les prestataires, et que chacun s'approprie le sujet et que l'on voit tous les enjeux.

Sur la communication, le montant est élevé mais moins qu'ailleurs.

La question des biodéchets sur le secteur Sénart, le coût des nouveaux sachets m'a plutôt impressionné. Il y a des dépenses qui ne sont pas toujours bien maîtrisées, mais c'est aussi à nous d'expliquer à nos concitoyens.

Je partage évidemment la remarque de Romain sur les industriels : il faudrait qu'une loi dans ce pays impose davantage le packaging parce que, au final, c'est le contribuable qui paie ce qui va dans les poubelles et il paie de plus en plus cher parce qu'il y a des taxes qui augmentent lorsqu'on ne recycle pas correctement. Ce n'est pas tant le coût de traitement ou de collecte, c'est le coût des taxes qui augmente de façon très importante. On connaît malheureusement la destination des déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

Nous passons au vote sur ce sujet.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 5 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, M. DEGEN et M. GUIGNARD.)

XIV. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

M. COLAS.- Il s'agit dans un premier mouvement, et étant donné que la CLECT a rendu un avis favorable à l'unanimité le 31 mars dernier sur ce qu'il vous est proposé ce soir, d'assumer pour l'avant-dernière année les variations d'attribution de compensation liées à l'application du protocole financier issu de la fusion des intercommunalités Val d'Yerres et Val-de-Seine. La dernière année d'application de ce protocole ce sera en 2026.

Dans un second mouvement, il s'agit de prendre en compte le coût des charges transférées évoquées par le Président tout à l'heure, puisque l'agglomération prend pleinement la compétence Politique de la ville sur les communes concernées de l'ex-Val d'Yerres, à savoir Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

M. CARRÈRE.- Je suis désolé, c'était un sujet sans vote que j'ai oublié d'ajouter à la liste.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XVI. LIQUIDATION AMIALE DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

M. GALLIER.- Il s'agit d'approuver la mise en œuvre d'une procédure de liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne. Cette société publique a été créée en 2015. Elle avait pour vocation d'accompagner les villes dans leurs projets, qu'ils s'agissent d'aménagement urbains ou de créations/constructions d'équipements. Elle proposait des services d'ingénierie technique, juridique, financière ou commerciale.

Force est de constater que, malheureusement, cette société a enregistré des résultats déficitaires sur un certain nombre d'années, ses recettes d'exploitation ne permettant pas de couvrir ses frais fixes, ce qui a évidemment abouti à une dégradation continue de son capital social.

La procédure d'alerte a été déclenchée par les commissaires aux comptes. Il est désormais nécessaire de procéder à une liquidation amiable de cette société.

L'actif et le passif s'équilibrent, malgré tout.

M. CARRÈRE.- Il est toujours délicat de devoir prendre une décision sur une structure dont l'un de vos vice-Présidents du département est le Président Directeur général.

Et après avoir consulté les chiffres de la note qui ont été communiqués en accompagnement de cette délibération, il est tout aussi étrange, je ne vous le cache pas, de constater que le site Internet de la SPL des Territoires de l'Essonne fonctionne très bien et ne mentionne nullement la situation économique qui nous préoccupe ce soir et pour laquelle vous proposez une liquidation amiable. Ce n'est pas chose ordinaire.

Plusieurs questions se posent alors : quel est l'avenir des salariés de la SPL des Territoires de l'Essonne ? Il en reste vraisemblablement un certain nombre. Un licenciement, un reclassement, une rupture conventionnelle ? Combien sont concernés ? Quel sera le coût pour la collectivité ? Il s'agit d'une liquidation amiable, c'est donc *a priori* qu'il n'y aura pas de dette non honorée. Pouvez-vous nous préciser qui sera chargé de la liquidation et à quelle échéance doit-elle intervenir ?

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de dette, effectivement. Il y a perte du capital.

Le département avait créé cette structure il y a une dizaine d'années, avec l'objectif d'apporter de l'ingénierie aux collectivités, notamment aux collectivités de petite taille. Des demandes ont été

faites et des dossiers suivis. Malheureusement, le volume d'affaires n'était pas suffisant. Autant le dire avec mes mots : les gros n'ont pas joué le jeu du patriotisme essonnien. C'est très préjudiciable aux petites communes parce qu'elles se retrouveront sur un système de marché qui est évidemment plus coûteux. On apportait des services de base qui étaient à des prix défilants toute concurrence, mais cela ne peut fonctionner qu'à partir du moment où tout le monde joue le jeu, ce qui n'a pas été le cas. Il faut donc en tirer les conséquences, surtout dans le contexte actuel où l'on ne peut se permettre d'avoir des dérapages.

Cette question vaut également pour les outils d'aménagement. Vous avez vu qu'Essonne aménagement a disparu et que le département est aujourd'hui dans Citallios, parce qu'il y a aussi des politiques d'aménagement et une concurrence, d'ailleurs en Essonne, qui est très forte, d'autant plus forte qu'il y a la présence d'opérateurs d'État avec l'EPA Paris-Saclay, l'EPA Sénart, avec des OIN. Les aménageurs publics locaux disposent de très peu d'espaces.

C'est donc un regret.

M. CARRÈRE.- Et les salariés ?

M. le PRÉSIDENT.- Je crois que le sujet est en cours, je ne l'ai plus en tête, parce qu'il y a deux ou trois procédures en ce moment. Je ne voudrais donc pas dire de bêtises.

Si le site Internet n'est pas mis à jour, c'est ce qu'il ne doit plus y avoir grand monde à la SPL. Certains étaient partis déjà avant.

Je demanderai un point aux services du département. Même pour le Président du département, cela peut être utile.

On passe au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

XVIII. MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT

M. COLAS.- Il s'agit de modifier l'indemnité du Président pour la simple et bonne raison que celle-ci était minorée du fait qu'il percevait, jusqu'à un passé récent, une indemnité de premier adjoint à notre collègue Sylvie CARILLON et qu'il a été remplacé dans ses fonctions par notre collègue M. FERRIER que je félicite. C'est ce qui explique ce mouvement sur l'indemnité du Président.

J'ajoute que celle-ci est très inférieure au plafond légal dans la mesure où le Président est également, cela n'aura échappé à personne et pas à l'instant à M. CARRÈRE, Président du département de l'Essonne.

M. CARRÈRE.- Alors que pas moins de 72 départements, dont le nôtre, ont annoncé qu'ils n'appliqueront pas l'augmentation de 1,7 % du RSA prévue au 1^{er} avril, et ce n'est hélas pas une blague, vous venez nous demander d'augmenter l'indemnité du Président de l'agglomération de 40 % suite à son passage ministériel express qui nous a privés de sa disponibilité pendant quelques semaines. Nous avons cru un instant à un poisson d'avril, mais il n'en est rien.

La note qui nous est présentée indique comme seul motif la nécessité du maintien d'un équilibre entre les différents mandats. Nous nous sommes interrogés sur cette délibération et en avons débattu collectivement autour de différentes questions.

Je vais vous livrer la nature de nos échanges. Cette hausse est-elle indécente dans le contexte actuel ? Le contexte économique est un argument imparable – je n’ai pas ressorti mes notes de 2021 – que vous-même nous évoquez à longueur de temps, la hausse des impôts – nous venons d’en parler ce soir avec la CFE ou la TEOM –, la hausse du coût de la vie pour les habitants est indéniable, les difficultés pour les entreprises et la hausse des tarifs publics avec la baisse de la qualité des prestations, à l’heure où on demande des efforts à tout le monde, sauf aux élus eux-mêmes évidemment.

Mais où sont passés l’exemplarité et le respect des citoyens ? Les élus ne doivent-ils pas montrer l’exemple, surtout en période de tensions budgétaires ? Il y a un devoir de responsabilité dans la gestion de l’argent public. Comment justifier auprès d’un artisan, d’un retraité ou d’un jeune ménage, que l’on augmente les impôts d’un côté et les indemnités des élus de l’autre ? Où est l’exemplarité ?

Plus 40 % d’augmentation d’un coup alors que l’on explique aux fonctionnaires qu’il faut se serrer la ceinture. N’est-ce pas une augmentation disproportionnée ? Cela paraît brutal et injustifié et ce, sans remettre en cause l’investissement dans l’exercice du mandat.

Qu’est-ce qui justifie une telle hausse ? Quel résultat exceptionnel justifie une telle augmentation ? Est-ce vraiment le bon moment ? Qui dans le secteur privé obtient 40 % d’augmentation en une délibération ?

Monsieur le Président, chers collègues, n’est-ce pas un mauvais signal envoyé aux agents et aux habitants que cette augmentation ? Ne craignez-vous pas d’alimenter par ici une rupture de confiance, de la colère déjà forte et n’allez-vous pas exacerber le sentiment de déconnexion des élus de la réalité ? Pour nous, c’est délibération est une forme de provocation sociale.

N’y a-t-il pas d’autres priorités pour l’argent public ? Soutien aux associations, aide aux entreprises, besoin d’investissements parfois reportés, crise écologique et énergétique. Pour nous, chaque euro pris pour augmenter les indemnités est un euro de moins pour le territoire.

Bien sûr, nous direz-vous, cette délibération est légalement possible. Dont acte. Mais cette légalité n’en fait pas pour autant qu’elle devienne légitime.

Conclusion possible, pour mon intervention : nous voterons contre cette délibération. Il ne s’agit pas de vous faire un procès d’intention. C’est pour nous un choix de décence, d’exemplarité et de responsabilité.

Cette augmentation est pour nous un très mauvais signal. Ce ne peut être une priorité. Ce n’est aucunement défendable.

M. COLAS.- Je vais répondre en deux temps : sur la forme, pour corriger une inexactitude, et sur le fond pour vous dire ce que je pense intimement.

D’abord, il n’y a pas d’augmentation de l’indemnité du président. Il y a une augmentation de l’indemnité versée par notre intercommunalité, en sachant qu’il y a la disparition d’une indemnité par ailleurs. C’est ce que j’ai évoqué initialement. Cela signifie que François DUROVRAY percevra exactement le même montant d’indemnité après cette délibération qu’avant de démissionner de son mandat de premier adjoint de Montgeron. Il n’y a pas d’augmentation *intuitu personae* de François DUROVRAY.

Sur le fond, si j’entends les conséquences de ce que vous dites, il faudrait que, au regard de tout ce qui a été évoqué, qui sont des arguments légitimes, mais d’une certaine façon, les élus qui sont indemnisés parce qu’ils exercent un certain nombre de responsabilités et qu’ils y consacrent du

temps au détriment de tout le reste, y compris des revenus qu'ils pourraient tirer d'une activité salariée ou d'une activité entrepreneuriale, il faudrait non pas qu'ils ne s'augmentent pas mais qu'ils réduisent leur indemnité.

Le niveau d'indemnité des élus locaux dans ce pays relève de l'indignité - je le dis - comparativement aux responsabilités qu'ils exercent. Je suis très à l'aise en disant cela. Je suis maire de Boussy-Saint-Antoine, une ville de 8000 habitants, je gère 14 M€ de budget. Mon indemnité nette est de 2 000 €. Par rapport au temps que nous consacrons à nos activités municipales, par rapport à la responsabilité qui pèse sur nous, nous sommes des sous-smicards. Les élus locaux, dans ce pays, sont des sous-smicards. Si l'on rapporte le taux horaire de l'indemnité de fonction, ce sont des sous-smicards.

On ne fait pas de la politique pour gagner de l'argent, en vérité, loin s'en faut.

Au regard des conditions d'exercice de nos mandats, au regard de la difficulté dans laquelle nous exerçons ces mandats, au regard des injonctions paradoxales, qu'elles viennent de l'État, de nos concitoyens auxquels nous sommes confrontés chaque jour, au regard du poids croissant de la responsabilité et de la complexité de l'exercice de nos missions, je pense qu'il est d'intérêt démocratique de ne pas engager de polémique sur ce sujet, sauf à vouloir participer à une vague populiste et dégagiste que je combats absolument.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Romain COLAS.

M. CARRÈRE.- On détourne le sujet. Monsieur le Président a perdu un mandat, il y a une indemnité en moins, c'est comme ça, c'est la règle.

On parle de la question de l'indemnisation des élus, vous n'êtes plus premier adjoint de Montgeron, c'est pour ça ; c'est ce qu'on vient de nous expliquer. Pour autant, il y a un mandat en moins. Par conséquent, il y a une indemnité qui existe en moins.

Si on part sur le sujet de l'indemnisation des élus, vous voulez dire à tout le monde combien gagne Christophe CARRÈRE dans l'exercice de ses mandats ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui, c'est indécent.

M. CARRÈRE.- Je ne réclame pas plus, c'est un choix. 106,64 € par mois, parce que je suis conseiller communautaire. Les conseillers municipaux dans un certain nombre de communes ne perçoivent aucune indemnité. Ils exercent cela à temps partiel. Le travail que j'ai fourni ce soir, je ne pense pas qu'il vaille 106,64 € par mois, ce n'est pas le sujet, je ne m'en plains pas. C'est la règle.

Faire de la politique, s'engager en politique, gérer une collectivité, je considère que ce n'est pas un emploi, ce n'est pas un métier, c'est une activité, c'est un investissement, c'est un engagement. À un moment donné, il y a des indemnités qui sont ce qu'elles sont, c'est une réalité. On perd un mandat et on ne vient pas rechercher quelque chose ensuite derrière.

Oui, Monsieur COLAS, je suis navré de le dire, il y a un surcoût qui sera assumé par la Communauté d'agglomération. C'est la question qui se pose aujourd'hui. Auparavant, c'était assumé par Montgeron. Je ne mets pas en cause la question du montant ni quoi que ce soit, je ne veux pas faire de polémique, mais il faut aussi se responsabiliser.

Ce n'est pas pour mettre cela sur la place publique, je pourrais le faire éventuellement derrière. Après tout, pourquoi pas ? C'est de l'argent public, tout le monde a le droit de savoir ce qu'il se

passé. On ne peut enlever ce débat. Je ne tolère pas le type de propos que vous avez eu vis-à-vis de ce que je viens d'évoquer.

Je ne souhaitais pas faire de polémique. J'ai fait une intervention qui n'est pas polémique, qui place des choses, qui pose des questions. Monsieur le Président, je suis navré, je pose des questions.

Je vous demande de vous interroger à titre personnel sur ce que vous venez nous réclamer aujourd'hui. C'est tout !

M. le PRÉSIDENT.- Je ne vais pas relancer, mais je voulais juste rappeler que, effectivement, il y a un niveau d'investissement qui est celui de tous les élus autour de cette table.

M. CARRÈRE.- Je n'ai pas contesté cela.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas un euro de plus pour le Président à travers cette délibération. Romain COLAS l'a indiqué. Je me permets simplement de dire que la loi prévoit à la fois un plafonnement des indemnités et prévoit pour chaque collectivité, notamment la nôtre, des niveaux d'indemnités qui sont bien supérieurs à ce que je touche et ce que je toucherai en tant que Président. Je crois que la loi permettrait d'avoir une indemnité deux fois supérieure quasiment à celle que je toucherai. Simplement, parce que je suis Président de département, par ailleurs, l'agglomération a un niveau d'indemnité pour le Président qui est inférieur au plafond prévu par la loi.

On a besoin de rémunérer nos élus dans ce pays pour attirer des talents.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)



M. le PRÉSIDENT.- Il reste une motion qui, je l'espère, vous a été adressée.

M. ALLOUCH.- Le 13 mars, s'est tenu à Epinay-sous-Sénart un temps d'échange porté par 7 associations nationales du bloc communal Ville et Banlieue, AMF, AMIF, APVF et le reste des associations nationales.

L'idée est de se dire que les quartiers, en lien avec la discussion que l'on a eue tout à l'heure, sont aujourd'hui au cœur de la République et que, de manière assez claire, depuis quelques années maintenant, la question des quartiers a largement été sous-traitée, pour le dire gentiment, par les différents gouvernements successifs. Le dernier conseil interministériel des villes s'est tenu à Chanteloup-les-Vignes sous la présidence de la première ministre, Élisabeth BORNE, et il a été particulièrement réceptif. Le bloc local à Epinay-sous-Sénart a décidé de reprendre la main sur le sujet. Quand on a pris la décision de le faire, il n'y avait plus de gouvernement à ce moment-là. On s'est dit que les collectivités territoriales devaient reprendre la main sur ces questions de cohésion sociale, culture, sport, santé, tranquillité publique au cœur des quartiers.

Cela nous a amenés à nous réunir à Epinay-sous-Sénart le 13 mars. Il y a eu un appel que vous avez sous les yeux et que je vous laisserai le soin de lire et qui réaffirme le besoin de droit commun au cœur de nos quartiers.

À cela s'ajoute un autre sujet qui concernera l'agglomération dans quelques mois maintenant, c'est la question du financement de l'ANRU. Au moment où l'on se parle, les opérations 2025 ne sont pas financées pour la fin de l'année. Il y a donc un vrai signal d'alarme qui a été tiré par le directeur général de l'ANRU qui était présent à Epinay-sous-Sénart ainsi que sa directrice générale.

On éclaire le gouvernement dans le cadre de la préparation du CIV qui se déroulera en mai à Montpellier. Valérie LETARD, ministre du Logement, et Juliette MÉADEL, ministre de la Politique de la Ville, étaient aussi présentes à Epinay-sous-Sénart pour prendre la parole et pour entendre ce que les élus avaient à dire. C'est un moment assez important.

Au moment où l'on se parle, le Conseil de Paris vient à l'instant d'adopter non pas à l'unanimité mais à la majorité cette même délibération « L'appel d'Epinay-sous-Sénart », de même que la ville de Cannes qui en a fait tout autant, les villes de Lyon, de Bordeaux, de Rozay, d'Allonnes, un peu partout sur le territoire national, les agglomérations... Le département de l'Essonne s'est prononcé pas plus tard que lundi à l'unanimité sur l'appel d'Epinay-sous-Sénart. La ville d'Epinay-sous-Sénart a elle-même délibéré sur la motion et l'a adoptée. Oui, cela paraît étonnant, mais on l'a fait nous aussi.

L'idée est de donner des arguments au gouvernement, aux ministres concernés. J'en appelle aussi à nos députés et sénateurs qui, de manière très large et trans-partisane d'ailleurs, ignorent parfaitement le sujet. Je le dis parce que leur silence est particulièrement assourdissant. Ils ont maintenant près de deux mois pour se ressaisir et porter la question des QPV et de la cohésion sociale et la question de République au cœur des quartiers au sein des hémicycles, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

C'est assez consensuel, je crois.

Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Je sou mets au vote cet appel.

(Il est procédé au vote à main levée sur la motion qui est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie. Cet appel sera transmis et relayé.

Avant de lever la séance, je voulais vous indiquer quatre dates :

- le 17 mai pour notre traditionnelle réunion au cours de laquelle nous invitons tous les conseillers municipaux de toutes les villes pour faire faire le point sur l'état d'avancement des dossiers de l'Agglomération et les perspectives, de 9 h 00 à 12 h 00 à la MAC d'Epinay-sous-Sénart.
- le 18 mai, se tiendra la journée verte et bleue à Brunoy. On avait déjà fait l'édition l'an dernier à Brunoy, après l'avoir fait à plusieurs reprises à Montgeron.
- le 23 mai prochain, l'agglomération organisera à Montgeron, à 19 h 00, une réunion sur la question des nuisances aériennes. Nous aurons un acteur que chacun connaît bien ici, Gérard BOUTHIER, le président de l'AVEVY, ainsi que le gestionnaire de l'infrastructure ADP, un directeur de la plus importante compagnie aérienne d'Orly, un représentant de la DGAC, le président de l'ACNUSA, etc., tous les acteurs pour essayer d'objectiver le sujet.

J'espère que le débat sera intéressant et permettra d'éclairer nos concitoyens sur les enjeux réglementaires et techniques des nuisances aériennes.

- le 26 juin, prochain Conseil Communautaire.



Questions orales

M. le PRÉSIDENT.- Peut-on considérer que j'ai répondu à la question sur les bus ?

M. CARRÈRE.- A la rigueur, oui.

M. le PRÉSIDENT.- À la rigueur, c'est gentil.

Question : Face aux enjeux environnementaux pour notre territoire que représente le projet Haropa Port, quelles sont les évolutions importantes survenues ou attendues à propos de ce projet sur Vigneux-sur-Seine ?

Je n'ai pas eu l'honneur d'échanger avec Thomas CHAZAL mais, sauf erreur de ma part, il n'y a aucune nouvelle d'Haropa après le tour de piste qui a pu être réalisé. Je ne sais plus quel était le titre exact de cette mission qui avait été conduite. On va évidemment essayer de prendre des nouvelles.

Ensuite, j'ai répondu sur l'offre de bus mais je n'ai pas tout à fait répondu sur votre première question concernant les difficultés de maintenance sur le matériel. Je vous ai dit que des bus allaient être loués.

Vous m'interrogez aussi sur les dépôts bus. Je crois avoir répondu en ouverture sur le dépôt bus de Draveil où il y a un accord d'acquisition du terrain et donc une procédure sera engagée par Ile-de-France Mobilités pour transformer ce dépôt bus et accueillir des bus électriques.

En revanche, sur la question de Brunoy, une proposition avait été étudiée sur un site à Varennes-Jarcy qui a été écartée. Retour à la case départ, pour l'instant.

Question : les événements tragiques qui sont survenus dans certains établissements scolaires ces dernières semaines ont-ils amené la mise en place de plans d'actions spécifiques ?

Je pense que tout le monde a en tête les événements qui se sont déroulés à Yerres mais qui ont concerné nos communes de Yerres et de Brunoy, puisque le jeune homme décédé, Sekou, habitait Brunoy. C'est un événement dramatique et je sais que les maires concernés, évidemment, ont été très mobilisés sur le sujet et restent très mobilisés, puisqu'il y a évidemment des risques de réplique, si vous me permettez l'expression.

Nous avons également été très nombreux à participer à la marche qui s'est tenue en hommage à Sekou. Ce n'est pas la première fois, malheureusement, que sur notre territoire, au sens large, nous sommes confrontés à ce genre d'événement. C'est la raison pour laquelle je veux d'abord vous dire que l'on ne part pas d'une feuille blanche. Suite aux événements qui s'étaient déroulés, les élus du territoire s'étaient réunis à plusieurs reprises.

C'est en Val d'Yerres Val de Seine qu'a été initiée la boucle Tchao qui permet aux élus, aux établissements scolaires, aux transporteurs publics, aux services de l'État d'essayer d'anticiper des mouvements qui pourraient poser des difficultés. Cette boucle, a de nombreuses reprises, a déjà empêché la survenance de rixes, même si on a du mal, dans la mesure où on a empêché le phénomène, à le quantifier.

La préfète, lors de son audition à l'assemblée départementale, lundi, évaluait à près de 200 à l'échelle du département le nombre de rixes évitées grâce aux boucles qui ont été initiées dans l'ensemble du département.

Même si c'est navrant, et je parle sous le contrôle de tous les maires, je pense que c'est malheureusement, aujourd'hui, l'amélioration de cette information et la circulation de l'information entre nous qui peut être la plus efficace pour éviter les rixes. Cela ne permet pas tout. Il faut évidemment un travail de fond, un travail de fond de prévention, c'est notre rôle ; de sanction également, c'est le rôle de l'État.

Sur la prévention, là non plus on ne part pas d'une feuille blanche, puisque nous avons des actions conduites, initialement sur le Val d'Yerres et qui ont été étendues sur le Val de Seine, de travail entre les différents services Jeunesse ; nous travaillons sur la prévention spécialisée et on a eu l'occasion de délibérer à ce sujet lors de notre dernier Conseil communautaire. Sous la présidence de Thomas CHAZAL, des réunions se tiennent de façon très régulière pour voir de quelle façon nous pouvons améliorer les actions de prévention conduites soit par les communes, soit par l'agglomération.

Après cet événement, Thomas CHAZAL a eu l'occasion de redire les actions qui ont été conduites sur le territoire et de réinsister auprès des maires sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs et sans doute, compte tenu des événements, de rehausser le niveau de vigilance de l'ensemble des acteurs – je le dis avec beaucoup de bienveillance.

Si Thomas en est d'accord, ce n'est pas un document public, c'est un document de travail, mais on doit avoir la faculté de communiquer le tableau que tu as présenté des différentes actions - peut-être qu'il faudra en expurger quelques données qui pourraient être sensibles. Je propose que, sous ton couvert, l'Administration communique le tableau synthétique à l'ensemble des membres du Conseil communautaire.

Ce document, bien mieux que je ne pourrais le faire dans ma réponse, vous indique les actions conduites par notre collectivité et par les différents maires, en ayant bien conscience que, malheureusement, cela reste insuffisant et qu'il y a des sujets qui vont beaucoup plus loin.

Je terminerai sur un point, et je n'en ai pas encore parlé à mes collègues élus, cela concerne à la fois le Président de département et le Président d'agglomération. On a un vrai sujet culturel et notamment un vrai sujet d'insertion dans la vie de la cité, qui est lié aussi, dès le plus jeune âge, à l'absence de maîtrise du langage. Un enfant de trois ans qui ne sait pas parler ne peut pas être dans la collectivité à l'école. On sait qu'il est à la fois en échec scolaire et qu'il a des comportements potentiellement déviants par la suite.

Ce sont des choses qui sont très bien analysées par tous les spécialistes du langage, qui sont très bien analysées par tous les spécialistes que je rencontre en tant que Président du département sur la gestion des PMI. Je me suis rendu la semaine dernière à Savigny-sur-Orge où j'ai vu des ateliers de lecture mais aussi des situations très touchantes. Quand vous voyez des enfants qui ont un peu moins de trois ans avec leurs parents qui ne disent pas un mot et dont les professionnels disent : cet enfant arrivera à l'école dans six mois, ce sera la catastrophe ; on essaie de sauver ce qui peut être sauvé, mais une fois que c'est parti à l'école, malheureusement, c'est difficilement rattrapable.

Je pense que l'on a un vrai défi. J'aimerais qu'à l'échelle du département et de notre agglomération, si mes collègues en sont d'accord, on fasse de cette question une cause départementale et que l'on se mobilise avec les moyens que l'on a. Le département a des professionnels de santé, on a la responsabilité de l'agrément des assistantes maternelles, on peut donner des formations, les villes ont les RPE avec des assistantes maternelles également, avec des professionnels qui peuvent intervenir ; on a les médiathèques. On peut accueillir, on commence déjà à le faire, pour faire des ateliers lecture dans la médiathèque.

Si l'on veut vraiment traiter le sujet dans la durée, il faut que dès le plus jeune âge et dès la naissance, on prenne en main ces enfants et qu'on leur construise un avenir.

Je voudrais que l'on puisse travailler à un plan ; toutes les idées sont les bienvenues. Je ne sais pas si un élu veut se proposer pour le porter à l'échelle du territoire. C'est quelque chose que l'on

pourrait conduire ensemble, notamment avec tous les professionnels que l'on a déjà, et on en a beaucoup, afin que l'on ait un plan spécifique sur le sujet.

J'ai répondu un peu en dehors de la note et pas forcément directement à votre question...

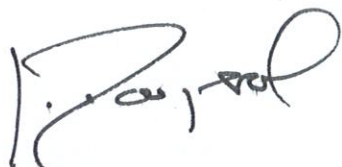
M. CARRÈRE.- Cela me convient.

M. le PRÉSIDENT.- C'est important. On vous transmettra la fiche.

Merci à tous. La séance est levée.

Bon week-end ! Bonnes vacances à ceux qui en prennent. Joyeuses Pâques à ceux qui fêtent Pâques ! Bon 1^{er} mai à ceux qui manifestent !

(La séance est levée à 22 h 08.)



Gaëlle BOUGEROL
Conseillère Communautaire
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne